



ESSONNE 2020

**Orientations stratégiques pour un
aménagement équilibré et un
développement durable du territoire
départemental**

◆ ◆ ◆

HIER, L'ESSONNE, SECONDE COURONNE DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE	4
AUJOURD'HUI, L'ESSONNE, AU CŒUR DES FONCTIONS METROPOLITAINES.....	5
PREMIERE PARTIE - L'AMBITION REGIONALE DE L'ESSONNE : l'Essonne exerce et revendique des fonctions métropolitaines	16
CREER LES CONDITIONS DE LA DIVERSITE ET DE L'ASCENSION SOCIALES.....	18
FAIRE LE PARI DE L'INTELLIGENCE.....	32
AFFIRMER L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMME NOTRE RESSOURCE	43
DEUXIEME PARTIE - FEDERER LES TERRITOIRES ESSONNIENS	56
TROIS DYNAMIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT	57
AU NORD, CONFORTER LE CONE DE L'INNOVATION PARTAGEE	61
AU NORD EST, REDYNAMISER LE VAL D'YERRES / VAL DE SEINE, TERRITOIRE DE CONFLUENCE	76
AU SUD, DONNER A L'ARC VERT SUD UNE ENVERGURE D'ECHELLE REGIONALE.....	85

La stratégie départementale :

**L'Essonne exerce et revendique des fonctions métropolitaines
en Ile-de-France**

Entre centre et périphérie Entre Est et Ouest

Longtemps, l'agglomération francilienne a été appréhendée au travers de deux grilles de lecture simples.

- La première consistait à distinguer en son sein des couronnes, et plus schématiquement encore, un centre, Paris, et une périphérie, la banlieue.

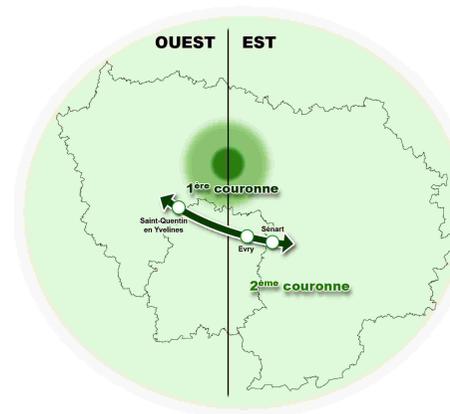
Cette lecture exprimait un partage des fonctions sociales, économiques et territoriales évident, de type hiérarchique : au centre, le rôle de « locomotive » du développement, de concentration des fonctions « nobles » (commandement...), à la périphérie, les fonctions induites de production, de redistribution...

- La seconde, complémentaire, soulignait le profond déséquilibre au sein de ce système concentrique entre l'Ouest, accaparant les richesses, et l'Est, concentrant les fragilités de l'agglomération.

Dans cette vision, l'Essonne était à la fois « à part » et discrète :

- « à part » : elle n'était « que » la seconde couronne du desserrement parisien ;
- discrète : « coincée » entre l'Ouest et l'Est, elle tentait d'affirmer un « Arc Sud » des villes nouvelles (St Quentin, Evry, Sénart).

L'Arc Sud des villes nouvelles



Une nouvelle donne : la métropole francilienne

Or aujourd'hui, chacun doit constater que cette double lecture — centre/périphérie, Est/Ouest — est singulièrement réductrice en regard de la complexité de la réalité francilienne contemporaine. La « métropolisation » de l'Ile-de-France, avec l'amplification considérable des mobilités des ménages et des entreprises dont elle est porteuse, n'a pas seulement aggravé les spécialisations des territoires, elle a bouleversé les règles du jeu. Peut-on exclusivement raisonner en termes de « locomotive centrale » lorsque Paris a concentré – et on doit le déplorer – la perte d'emplois en Ile-de-France ces dix dernières années ? Peut-on encore s'en tenir à la dualité Est/Ouest lorsque l'on constate l'ampleur de la dynamique de développement du Nord, de Saint-Denis à Roissy ?

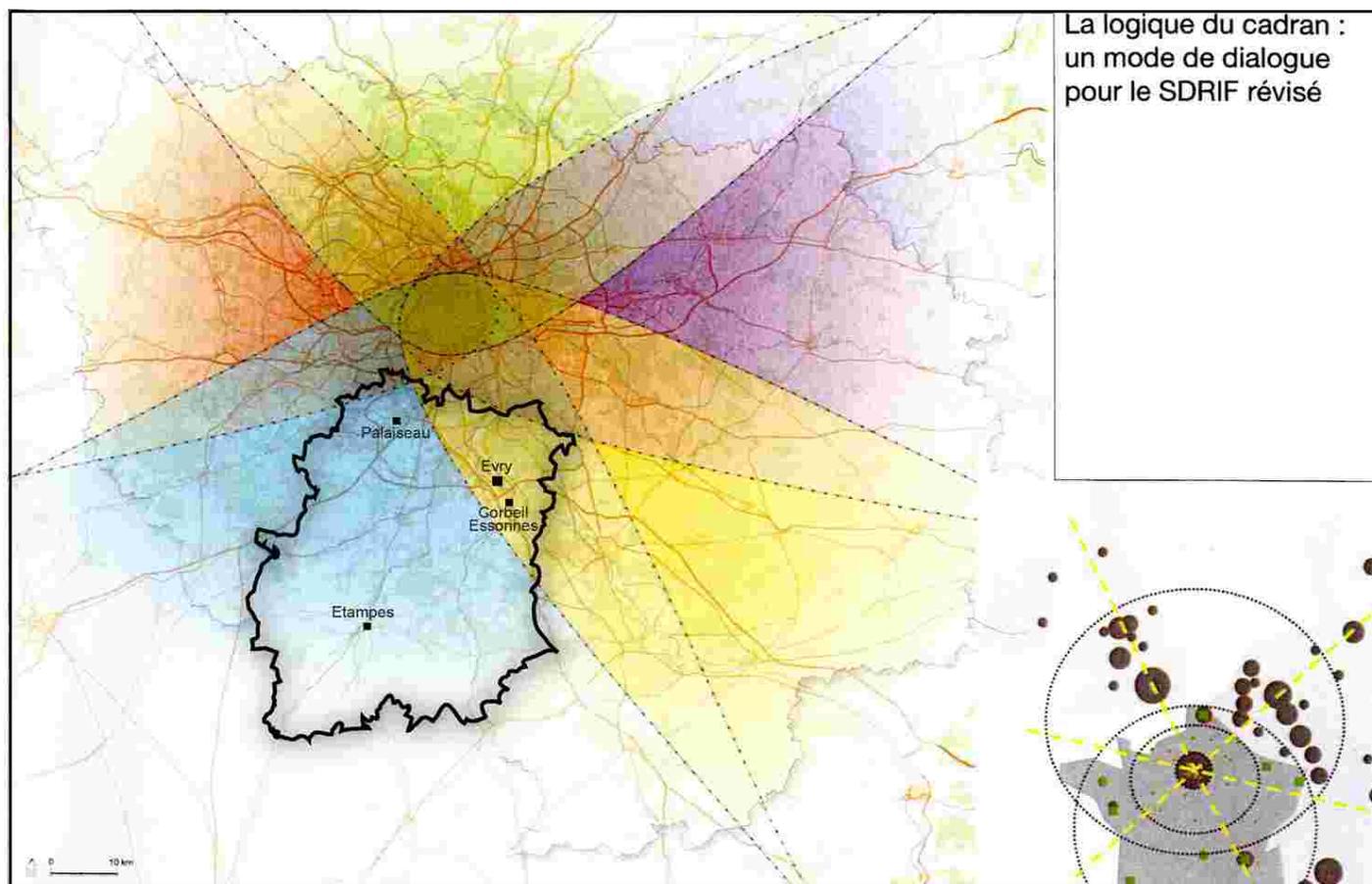
Pourtant, il faut bien admettre que cet affaiblissement de la dualité de l'Ile-de-France n'a pas lieu au profit du développement ou de l'émergence de plusieurs pôles, peu ou prou équivalents, qui auraient permis de rééquilibrer le territoire francilien.

Une spécialisation radiale des moteurs du développement francilien

En réalité, on assiste davantage, d'une part, à une extension du cœur aggloméré au-delà du périphérique, et d'autre part, à une recomposition de l'Ile-de-France selon une logique inédite de spécialisation spatiale et fonctionnelle de plus en plus affirmée, tant du marché du travail que des moteurs du développement métropolitain, par grands quadrants angulaires, de Paris vers l'extérieur. Ces derniers lient d'une façon nouvelle l'agglomération centrale et sa périphérie.

Prise en compte dans les orientations de la Région pour la révision du schéma directeur

La Région Ile-de-France, dans le cadre de la mise en révision du Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France, a d'ailleurs intégré ces mutations en introduisant la logique du cadran et un découpage en faisceaux du territoire régional. Ces faisceaux constituent « un cadre de dialogue entre la Région et ses partenaires institutionnels, au premier rang desquels les 8 conseils généraux, pour définir les priorités d'aménagement ».



Source : Vers la vision régionale, 1^{ère} esquisse, mars 2006, Région Ile-de-France

A l'Ouest, le marché

L'analyse de la spécialisation économique et sectorielle de l'appareil productif francilien par grands quadrants (la logistique au Nord, l'industrie aéronautique et militaire au Sud Ouest...) n'est pas nouvelle. Mais avec le recul, on mesure combien il s'agit non seulement d'une spécialisation sectorielle des activités économiques mais bien d'une différenciation tout à la fois des moteurs du développement métropolitain et des mécanismes de ce développement, notamment des modes de combinaison entre l'action publique et le marché.

- A l'Ouest, du « triangle d'or » parisien aux Yvelines, en passant par La Défense et le cœur des Hauts-de-Seine, c'est d'abord l'économie marchande qui contribue au développement métropolitain.

Les mécanismes du marché s'« auto-alimentent », pourrait-on dire, et l'action publique est, schématiquement, limitée à une **fonction accompagnatrice**.

- Au Nord, de Saint-Denis à Roissy, se structure une dynamique de développement importante pour l'Île-de-France, mais dont la puissance motrice relève d'abord de l'action publique, en premier lieu au travers d'investissements lourds d'aménagement du territoire (Roissy, Stade de France, tangentielle ferrée Nord, liaison Paris Roissy...) puis par le biais de la redistribution sociale.

On pourrait dire alors, en schématisant, que l'action publique **re-distributrice**, « hors marché », induit le développement économique métropolitain.

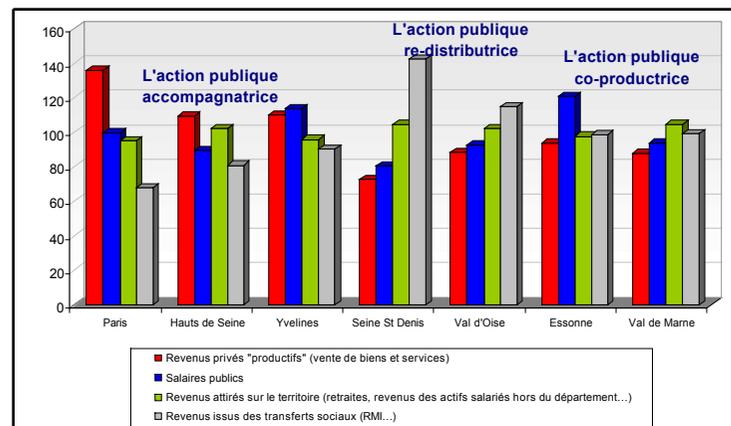
- Au Sud, de Paris Rive Gauche à Evry, en passant par la vallée de la Bièvre, Saint-Quentin-en-Yvelines et le plateau de Saclay, l'action publique co-génère de la dynamique de développement mais de façon très différente, d'une part parce qu'il s'agit des retombées locales d'une action publique de niveau national — les investissements publics dans la recherche et l'innovation —, d'autre part parce qu'elle co-produit directement des effets d'entraînement sur le privé, tant en termes d'activités productives que par le biais des salaires publics distribués.

Au Nord, aménagement du territoire et redistribution

Au Sud, investissements publics et marché

Dans ce cas, l'action publique est « **co-productrice** » du développement. Autrement dit, pour faire image, le moteur Sud du développement francilien relève du registre de la mixité économique et le département de l'Essonne est au cœur de ce moteur.

Les 3 mécanismes dominants du développement métropolitain



100 = moyenne des départements

C'est ce qu'illustre l'analyse des sources de la richesse de chaque département d'Ile-de-France. Elle permet de distinguer nettement ceux dont la richesse est tirée par les revenus « productifs privés » (75-78-92), ceux concentrant les revenus de transfert (93-95), et ceux au profil mixte (91-94).

***L'Essonne,
hier, « banlieue dortoir »,
aujourd'hui, un territoire
exerçant des fonctions
centrales qui offre
emplois et formations de
qualité***

Dans ce contexte, l'Essonne n'est plus seulement un département de la seconde couronne, elle est au cœur des enjeux métropolitains. Elle exerce et revendique des fonctions centrales métropolitaines et **doit désormais davantage s'affirmer comme telle.**

- **Sur le plan économique :** hier, l'Essonne était considérée comme l'archétype de la banlieue de desserrement, vouée davantage à l'accueil des populations qu'au développement économique.

Aujourd'hui c'est un territoire qui connaît une forte désindustrialisation (-1 500 emplois/an) tout en concentrant des fonctions centrales et de commandement.

Deuxième campus de recherche publique et d'enseignement supérieur après Paris (Orsay / plateau de Saclay / Evry –Génopôle), l'Essonne accueille des organismes publics de recherche moteurs à l'échelle francilienne et même nationale (CNRS, CEA, INRIA, INSERM...) et dispose, outre deux universités, d'écoles prestigieuses (Ecole polytechnique, SUPELEC, INT, IOTA...) et d'une offre de formations diversifiées.

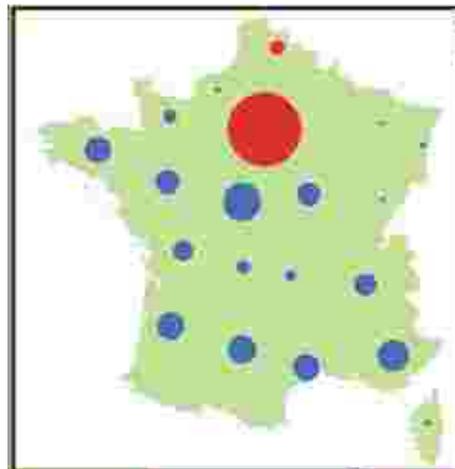
Elle se caractérise en outre par un poids important d'entreprises de haute technologie (43% des effectifs industriels contre 36% au plan régional). De grands groupes industriels y implantent désormais leurs sièges sociaux et/ou unités de recherche (Sanofi, Sagem, Alcatel, Motorola...).

Ces atouts font de l'Essonne un territoire stratégique pour l'évolution des fonctions productives métropolitaines et la création d'activités et d'emplois nouveaux.

***L'Essonne,
hier terre d'accueil,
aujourd'hui entre
installation et passage
vers la province***

- **Sur le plan social** : l'Essonne ne constitue plus seulement le réceptacle du desserrement parisien, à savoir le territoire d'accueil massif des franciliens ne pouvant plus se loger dans la zone dense (Paris et sa première couronne), comme c'était le cas depuis la création du département. Comme toute l'Ile-de-France, elle voit maintenant cohabiter des populations ancrées sur le territoire et d'autres plus mobiles : chaque année depuis 1990, davantage d'habitants (28 000) quittent l'Essonne qu'y arrivent (26 000). L'Essonne combine aujourd'hui à la fois desserrement et passage.

Un solde migratoire négatif avec la province



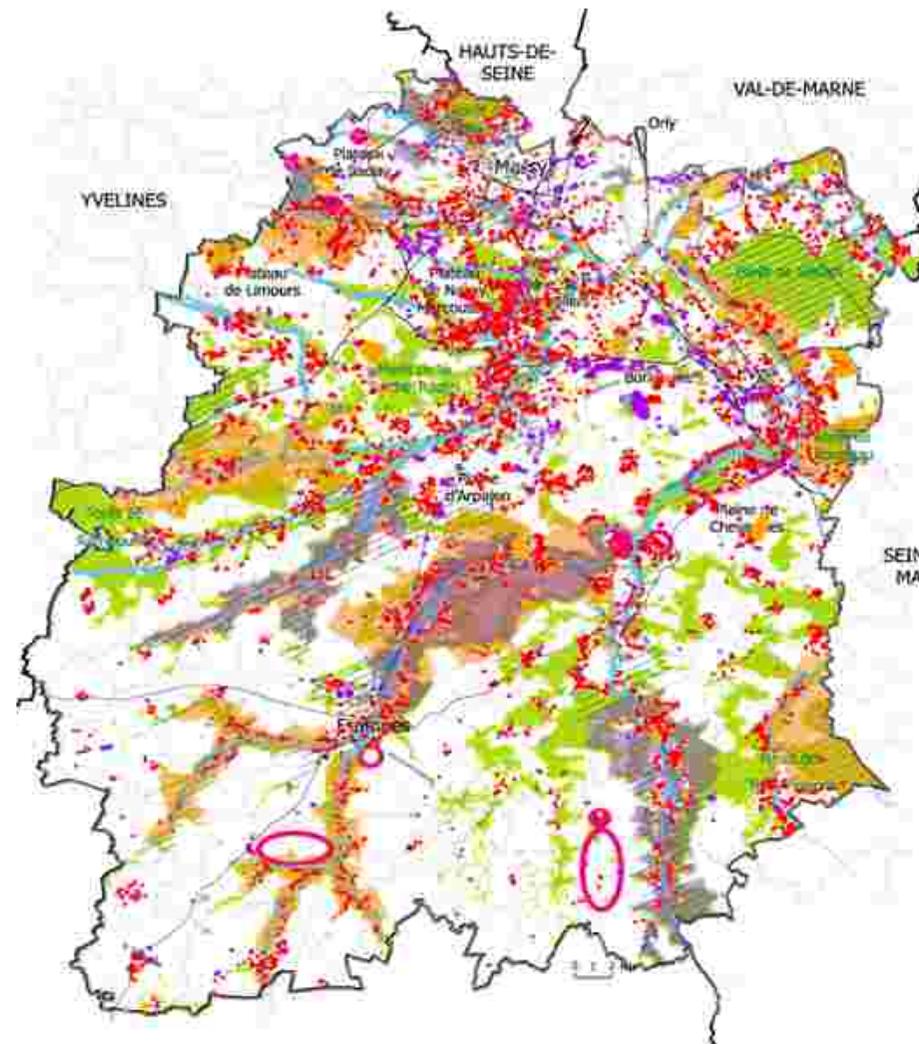
***Une fragmentation
sociale en cascade***

Par ailleurs, l'image d'une ségrégation sociale en Ile-de-France, qui distinguait des territoires concentrant les difficultés sociales et les autres ne résiste ni à une analyse fine, ni aux évolutions des vingt dernières années. Désormais en Essonne, une fragmentation en cascade des territoires est à l'oeuvre : les écarts de revenus se creusent à la fois entre les communes, au sein des communes et entre les habitants et les emplois. Ainsi, de nombreuses communes essonniennes accueillent à la fois des ménages pauvres et des cadres, sans pour autant qu'une véritable mixité sociale voit le jour.

***L'Essonne,
hier l'espace protégé de
la seconde couronne,
aujourd'hui une
surconsommation
d'espaces qui nuit à la
qualité de vie des
habitants***

- **Sur le plan environnemental** : pendant longtemps, la lecture en couronnes de l'Île-de-France autorisait à penser que la croissance urbaine était compatible avec la protection environnementale de la seconde couronne. Aujourd'hui, cela n'est plus imaginable.

Comme toute l'Île-de-France, l'Essonne a connu depuis dix ans une surconsommation de l'espace (126% des objectifs fixés par le SDRIF de 1994), pour un accueil démographique modeste (53% des prévisions du SDRIF). Ce processus d'étalement urbain a conduit à une fragilisation de la ceinture verte qui ne remplit plus pleinement son rôle, à un mitage des espaces ouverts péri-urbains qui sont soumis à de très fortes pressions foncières et à une urbanisation anarchique en doigts de gant au sud, autant de problématiques qui nuisent à la qualité de vie des essonniens (augmentation des temps de déplacement, diminution des espaces de respiration et de loisirs, détérioration du cadre de vie...).



Les espaces naturels protégés

- ZNIEFF
- Natura 2000
- Zones naturelles (protection de niveau national)
- Espaces naturels sensibles
- Sites inscrits
- Sites classés

Les nouvelles surfaces urbanisées entre 1990 et 1999 (MOS)

- habitat
- activités
- équipement
- infrastructures

Source : MOS 1990-1999 (AURIF, traitement DAD - CG91)
(IREN, DENY - CG91)

Un pari stratégique

Ainsi donc, les constats économiques, sociaux et environnementaux vont tous dans le même sens : l'Essonne ne peut plus simplement être considérée comme la seconde couronne de l'agglomération parisienne. L'Essonne participe pleinement aux fonctions métropolitaines.

Le Conseil Général fait le pari stratégique de transformer cette tendance en atout. C'est là un **projet politique fort et volontaire**. Il signifie en effet de passer du constat de mutations subies — résultante de multiples décisions publiques et privées accumulées — à une stratégie choisie de développement global et maîtrisé. Ce projet politique fait donc le choix de confirmer la singularité du Sud francilien et nécessite par conséquent d'amplifier et de peser sur la combinaison particulière entre investissements publics, salaires publics et économie marchande (qui en fait la spécificité) tout en faisant bénéficier l'ensemble des essonniens des richesses créées.

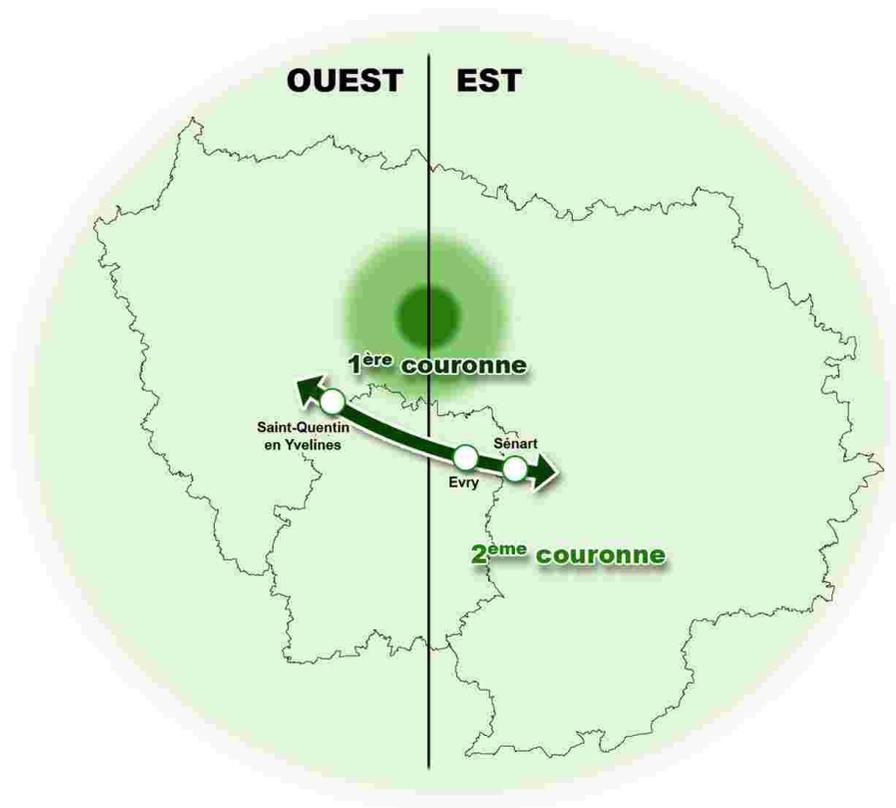
Dans le prolongement de l'Agenda 21 départemental, ce projet a donc pour ligne directrice de **maîtriser et de renforcer les fonctions métropolitaines de l'Essonne pour les mettre au service du développement durable et solidaire de notre territoire et de la qualité de vie des essonniens**, ce de deux façons :

Un projet politique fort et volontaire

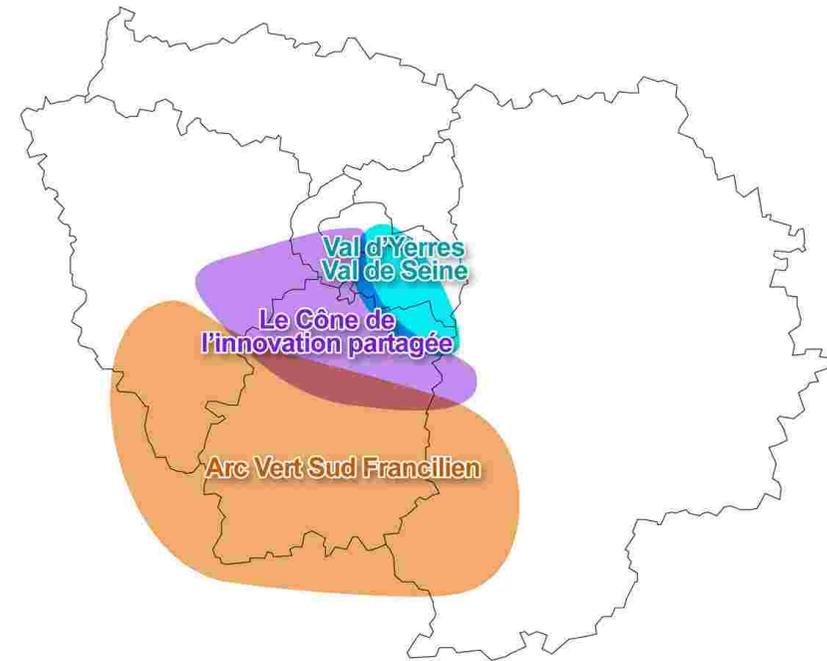
- affirmer une ambition régionale pour l'Essonne, autour de trois fonctions métropolitaines globales : *(1^{ère} partie)*
 - créer les conditions de la diversité et de l'ascension sociales ;
 - faire le pari de l'intelligence ;
 - affirmer l'ensemble du territoire comme notre ressource.

- fédérer les territoires essonniens autour de : *(2^{ème} partie)*
 - trois dynamiques territoriales de développement :
 - le Cône de l'innovation partagée ;
 - Au Nord Est, le Val d'Yerres - Val de Seine, territoire de confluence ;
 - l'Arc Vert Sud francilien ;
 - 6 projets d'intérêts départementaux,
 - une armature départementale garante de la cohésion sociale et de l'unité territoriale.

L'Essonne dans le SDRIF 1994



L'Essonne dans le SDRIF révisé 2007



<i>Une vision à partager</i>	<p>Cette stratégie de renforcement et de maîtrise des fonctions métropolitaines que le Conseil Général souhaite mettre en œuvre aujourd'hui, n'a de sens que si elle est partagée. Sa concrétisation ne doit pas se limiter à un exercice de planification et d'aménagement du territoire. Elle risquerait alors de rester lettre morte, comme l'a été, en grande partie, et pour cette raison, le SDRIF de 1994.</p>
<i>... vis-à-vis du dehors, avec le niveau régional</i>	<p>Vis-à-vis du dehors, ce rôle que l'Essonne souhaite tenir, les responsabilités qu'elle veut prendre dans le développement et la cohésion de l'Île-de-France, doivent bien évidemment être reconnus par l'Etat et la Région.</p>
<i>au sein du Sud francilien</i>	<p>Au-delà, cette orientation stratégique de l'Essonne impose d'inventer des formes de coopération inédites avec les collectivités concernées et de trouver les modes d'expression politique, des intérêts convergents à l'échelle du quadrant Sud de l'Île-de-France, tant avec les Départements des Hauts de Seine, du Val de Marne, des Yvelines et de la Seine et Marne, qu'avec par exemple des territoires de projet tels que la Vallée Scientifique de la Bièvre ou l'OIN du Plateau de Saclay.</p>
<i>avec Paris</i>	<p>Mais surtout, la vision stratégique, ici affichée, propose une perspective nouvelle vis-à-vis de la « zone dense » et tout particulièrement de Paris. Elle invite à sortir d'une concurrence entre centre et périphérie, pour saisir les opportunités de coopération nouvelle qu'offrent les évolutions socio-économiques. C'est ce qui se joue actuellement autour des pôles de compétitivité. Ces initiatives devront être renforcées dans une perspective globale et de moyen terme.</p>
<i>et au-dedans, avec les collectivités locales et en particulier les intercommunalités</i>	<p>Au sein de l'Essonne, il est tout aussi impératif pour le Conseil Général de faire partager par tous — et au premier chef par les collectivités locales et en particulier les intercommunalités — la conviction ici affichée et argumentée : l'affirmation du rôle métropolitain de l'Essonne est une condition et une chance pour le développement durable et solidaire local.</p> <p>Globalement, il est impératif que notre Département soit identifié au niveau régional comme un territoire autour duquel l'ensemble des acteurs publics et privés, sociaux et économiques partagent une même vision de l'avenir et portent ensemble les projets majeurs qui en découlent.</p>

1^{ère} partie :

L'AMBITION REGIONALE DE L'ESSONNE

***De l'agglomération
parisienne à la
métropole francilienne***

L'Île-de-France a profondément changé en quelques décennies. Elle ne fonctionne plus comme « l'agglomération parisienne » des Trente Glorieuses, hégémonique vis-à-vis de la province et hiérarchisée au-dedans. Vis-à-vis de l'extérieur, la « métropole francilienne » doit aujourd'hui non seulement, et d'abord, faire face à la concurrence de 6 ou 7 métropoles mondiales mais aussi – en termes d'attractivité économique et résidentielle – à celle des métropoles de province. Au-dedans, sa performance économique ne réduit pas mécaniquement ses fragilités sociales, et son centre – Paris – s'il veut rester la locomotive de la métropole francilienne, doit désormais compter sur l'ensemble de sa périphérie, clé de son attractivité économique et résidentielle.

***Trois fonctions
métropolitaines de
l'Essonne***

Dans ce contexte, le projet départemental de l'Essonne a pour ambition de contribuer à l'attractivité et à la cohésion globale de la métropole francilienne en affirmant trois fonctions métropolitaines de l'Essonne :

- créer les conditions de la diversité et de l'ascension sociales;
- faire le pari de l'intelligence;
- affirmer l'ensemble du territoire comme notre ressource.

- ***Des orientations
stratégiques***
- ***Des attentes vis-à-
vis du niveau
régional***
- ***Les contributions
du Conseil Général***

Pour chacune de ces fonctions métropolitaines, le Conseil Général de l'Essonne énonce ici, en premier lieu, les orientations stratégiques qu'il met en avant, puis ses attentes en retour vis-à-vis du niveau régional qui devront être négociées dans le cadre du nouveau SDRIF et des dispositifs contractuels à venir, et enfin les contributions qu'il apportera au travers de la mobilisation de ses propres politiques départementales en identifiant des premières pistes de travail qui restent à approfondir.

***Une intégration du
social, de l'économie et
de l'environnement***

Le Conseil Général a fait le choix d'inscrire des orientations stratégiques dans une perspective de développement durable. Pour cela, il est indispensable que les partis pris proposés sur les plans social, économique et environnemental soient non seulement compatibles entre eux, mais étroitement intégrés. C'est en ce sens que si les trois fonctions métropolitaines que le Conseil Général souhaite affirmer privilégient chacune une dimension, sociale pour la première, économique pour la seconde et environnementale pour la dernière, elles sont ici systématiquement déclinées, chacune, dans ces trois dimensions.

***L'action sociale
catégorielle du Conseil
Général :
indispensable face à la
précarité,
insuffisante pour la
cohésion***

La montée en puissance des phénomènes de précarité sociale, l'accélération du vieillissement de la population locale, ont conduit le Conseil Général, depuis 1998, à mettre en œuvre de puissantes politiques publiques innovantes en direction des populations les plus fragiles qu'il s'agisse des ménages touchés par la pauvreté ou le handicap, des personnes âgées en situation de dépendance ou des jeunes en difficulté. Cette lutte contre toutes les fragilités et les mécanismes qui les provoquent sont au cœur des démarches impulsées par la collectivité. A l'heure de la fragmentation sociale en cascade qui touche tout le territoire francilien, ces politiques volontaristes doivent être poursuivies et approfondies.

Mais au-delà de ces fragilités sociales catégorielles, l'Essonne, comme toute la Région, est aujourd'hui confrontée à **deux problématiques nouvelles** : le départ des catégories sociales intermédiaires* les plus modestes qui aujourd'hui ne peuvent plus se loger en Ile de France et l'affaiblissement des possibilités de mobilité sociale ascensionnelle. Pour faire face à ce **double enjeu**, les politiques sociales jusqu'ici mises en œuvre sont indispensables mais se révèlent insuffisantes.

***L'Essonne :
l'accueil « historique »
des ménages de la
fonction publique***

Durant les « Trente Glorieuses », le rôle premier de l'Essonne au sein de l'agglomération parisienne a consisté à accueillir massivement les catégories sociales intermédiaires*. Dans son rôle de desserrement, l'Essonne offrait une qualité de vie, des opportunités et des parcours résidentiels et professionnels aux salariés, du secteur privé ou public, aux revenus modestes et moyens. En atteste la part plus importante que dans les autres départements franciliens, si ce n'est le Val de Marne, des salariés du public : un tiers des salariés résidant dans le département.

Or, aujourd'hui, la pénurie massive de logements en Ile-de-France et en Essonne, et les difficultés de la vie quotidienne

* **Les « catégories sociales intermédiaires » correspondent aux chapitres de la nomenclature INSEE** : Ouvriers qualifiés, personnels de services directs aux particuliers, employés de commerce, employés administratifs d'entreprise, employés de la fonction publique, contremaîtres, agents de maîtrise, techniciens, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés.

**L'Essonne
et l'Île-de-France :
un filtre social et
générationnel**

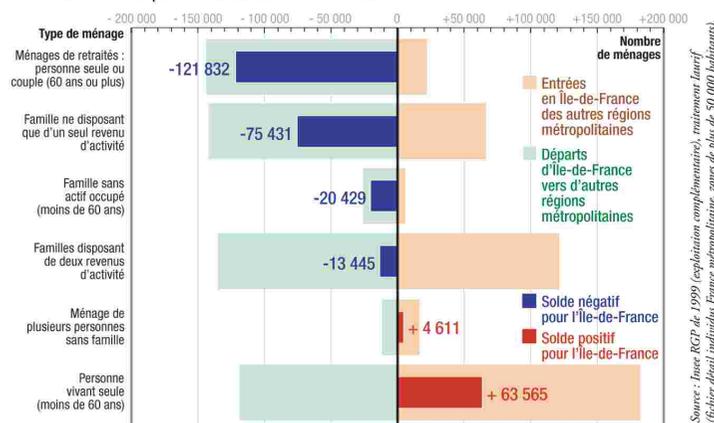
(déplacements...) incitent au premier chef ces catégories sociales intermédiaires, à préférer de plus en plus la province.

En effet, dans les mouvements de population qui lient la Province et l'Île-de-France, cette dernière est déficitaire. Cela ne signifie pas — encore — que l'Île-de-France perde de la population, mais que ces migrations jouent un rôle de « filtre » social et générationnel.

Ceux qui arrivent sont d'abord des jeunes en début de carrière et des cadres d'entreprises, tandis que ceux qui partent sont les retraités, les salariés du public, les professions intermédiaires et les ménages avec un seul actif.

**Employés et professions
intermédiaires : 3/5 des
ménages quittant
l'Essonne**

Migrations de ménages (1990-1998) - Île-de-France : départs nets vers la province de ménages de retraités et de familles ne disposant que d'un seul revenu d'activité ; arrivées nettes de personnes seules de moins de 60 ans



Et maintenant, l'Essonne est dans la même dynamique : depuis les années quatre-vingt-dix, 3/5^{ème} des ménages quittant l'Essonne sont des employés ou professions intermédiaires et un quart des nouveaux arrivants sont des jeunes entre 15 et 30 ans.

Un double risque pour la métropole et pour l'Essonne :

- ***panne économique***
- ***société duale***

Ce départ des catégories sociales intermédiaires constitue un risque majeur pour le développement et la cohésion de l'Ile-de-France :

- pour le développement, le risque est celui d'un déséquilibre de main d'œuvre marqué par un manque de techniciens et professions intermédiaires ;
- pour la cohésion, car si l'on prolonge les tendances, se profile à l'horizon une métropole francilienne « duale » où cohabitent les plus aisés et, dans les ghettos, les plus fragiles.

Une précarité sociale qui tend à devenir la norme

Par ailleurs, les parcours professionnels relativement sécurisés et ascendants, sous l'influence d'une croissance économique forte, avec une mobilité sociale intergénérationnelle ascendante ont également caractérisé les trente glorieuses. Les chocs économiques de la fin des années 70, les faibles résultats des efforts faits pour endiguer la montée d'une précarité généralisée ont provoqué les premières fissures dans notre modèle social dès les années 80. La fragmentation sociale s'est alors mise à l'œuvre et s'est accélérée dans les années 90 pour nous mener à la situation que nous connaissons aujourd'hui avec des conséquences particulières en Ile-de-France et en Essonne : des durées d'insertion professionnelle qui s'allongent pour les jeunes, où la précarité devient un passage obligatoire pour accéder à une situation relativement stable, de plus en plus fréquemment déconnectée du contenu du cursus scolaire ou supérieur suivi ; une stabilité de plus en plus aléatoire et des opportunités de mobilités relativement restreintes ; une fin de parcours professionnelle anticipée avec, pour les « seniors », une précarité accrue.

① La catégorie sociale d'origine influence fortement la promotion au statut de cadre

Variables	Modalités	Coefficient estimé		Impact de chaque modalité sur la probabilité d'être promu cadre	
		1978-1989	1989-2001	1978-1989	1989-2001
Constante	Situation de référence	- 1,3675	- 1,1282	20,30 %	24,45 %
Sexe	Homme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Femme	- 1,1096	- 0,759	- 12,55 %	- 11,29 %
Âge	Moins de 31 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	31 à 40 ans	0,2598	- 0,13	4,53 %	- 2,32 %
	41 ans et plus	0,1549	- 0,2566	2,62 %	- 4,43 %
Catégorie socioprofessionnelle d'origine	Profession intermédiaire	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Employé	- 0,8466	- 1,2473	- 10,45 %	- 15,94 %
	Ouvrier qualifié	- 2,3795	- 2,6451	- 18,00 %	- 22,20 %
	Ouvrier non qualifié	- 2,8703	- 2,8024	- 18,88 %	- 22,52 %
Indicateur de résidence	Île-de-France	0,4873	0,4853	9,01 %	10,01 %
	Hors Île-de-France	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Mobilité géographique	Même département de résidence	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Changement de département de résidence	0,5769	0,5196	10,90 %	10,79 %
Indicateur de changement d'entreprise	Même entreprise	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Changement d'entreprise	0,2192	0,1171	3,78 %	2,23 %
Secteur d'activité	Industrie yc industrie agroalimentaire	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
	Construction	- 0,2338	n.s.	- 3,52 %	n.s.
	Commerce	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	Services	0,2047	0,2751	3,51 %	5,43 %
Taille de l'entreprise	Moins de 19 postes	0,3826	0,2869	6,89 %	5,68 %
	20 à 99 postes	0,2256	0,212	3,89 %	4,12 %
	100 à 999 postes	0,31	0,1571	5,48 %	3,02 %
	1 000 postes et plus	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.

n.s. : écart à la situation de référence non significatif au seuil de 5 %.

Lecture : les troisième et quatrième colonnes présentent les coefficients estimés par le modèle logit.

Les cinquième et sixième colonnes présentent, pour chaque variable, le différentiel de probabilité par rapport à la situation de référence, « toutes choses égales par ailleurs ».

Le chiffre -1,3675 est l'estimation de la constante du modèle sur la période 1978-1989. Pour un individu non-cadre de 1978 qui présente les caractéristiques correspondant à la situation de référence, la probabilité pour qu'il soit promu est de 20,30 % et ce chiffre se déduit du coefficient estimé, soit $1/(1+\exp(-1,3675))$.

Résider en Île-de-France en 1978 fait passer de 20,30 % à $20,30 + 9,01 = 29,31$ % ($=1/(1+\exp(-1,3675-0,4873))-20,30$ %) la probabilité d'être promu cadre entre 1978 et 1989 par rapport à la situation de référence.

Source : Panel DADS, Insee

Combinée à la baisse de la part relative des catégories sociales intermédiaires, cette fragilisation sociale et le recul des progressions sociales intra et inter-générationnelles présentent le risque de fissurer davantage une cohésion sociale déjà affaiblie.



L'Essonne : un potentiel de densification et de diversification de l'habitat en réponse au déficit criant de logements en Ile-de-France (60 000 logements par an)

Ces dangers pour la métropole et pour l'Essonne se manifestent dès à présent par la pénurie de logements abordables qui touche l'ensemble de l'Ile-de-France. La Région, dans le cadre de la révision du SDRIF, a ainsi estimé à 1,5 million le nombre de logements à construire entre 2005 et 2030 pour combler le décalage tant quantitatif que qualitatif entre l'offre et les demandes potentielles des ménages franciliens. Cet objectif constitue un véritable défi puisqu'il représente un effort de construction de 60 000 logements par an soit l'équivalent d'une ville nouvelle moyenne en Ile-de-France chaque année. Il ne pourra être atteint sans une mobilisation solidaire de tous les territoires. Le Conseil général, conscient de l'ampleur de cette crise, est prêt à participer activement à la résorption du déficit de logements franciliens. Les conditions et la hauteur de sa contribution restent toutefois à définir dans le cadre d'un large processus de concertation.

En raison à la fois de son histoire et de sa position géographique, aux marges de l'agglomération centrale, l'Essonne offre un potentiel majeur d'accueil et de stabilisation de ménages diversifiés du point de vue de leurs revenus ; elle répond notamment à l'exigence de densification de qualité (en particulier à proximité des gares) qui en découle mais qui doit s'accompagner, nécessairement, d'une diversification de l'habitat pour favoriser les parcours résidentiels sur le territoire essonnien.

Des parcours de formations diversifiés et adaptés pour relancer l'ascenseur social

Recréer les conditions de la diversité et de l'ascension sociales, cela, à l'évidence, doit être décliné différemment selon les situations locales tant sur le plan de l'accueil des jeunes ménages, de la stabilisation des ménages à revenus moyens et modestes, de l'accompagnement dans les parcours résidentiels que sur le plan, pour ce qui relève des champs sur lesquels nous pouvons peser, des parcours scolaires et de formation professionnelle, du secondaire au supérieur.

Au travers de ces différentes situations que l'on trouve en Essonne, des dispositifs dont elle bénéficie, développés notamment par le Conseil Général et ses partenaires (conseillers d'insertion, école de la deuxième chance, conventions signés entre lycées situés en ZEP et grandes écoles, faculté des métiers) et en faisant un objectif politique global du maintien, en Essonne, des catégories sociales intermédiaires et de l'ascension sociale, le Conseil Général souhaite relever un défi majeur : celui de la cohésion sociale qui passe par la diversité. En effet, celle-ci est aujourd'hui mise à mal en Essonne, non seulement en raison de l'existence de quelques quartiers où se concentrent toutes les difficultés sociales, mais aussi parce que la précarité sociale se diffuse dans toutes les catégories sociales et sur tout le territoire. Ainsi, la ségrégation s'accroît, à tous les niveaux, entre quartiers, entre communes et entre les grands secteurs du département.

Compléter les politiques sociales de redistribution en retissant les liens sociaux et économiques entre les populations

Face à cette situation, les politiques sociales, innovantes et ambitieuses, de redistribution — et en particulier celles que le Conseil Général met en œuvre depuis 1998 — doivent être prolongées. Si elles ont permis de corriger des inégalités, de développer des services publics essentiels, d'aider au développement des territoires marqués par la crise urbaine, de mener des actions en faveur du logement social et de la formation, l'absence d'une politique volontariste de l'Etat et notamment son désengagement massif vers les collectivités, nous n'avons pas pu inverser la tendance à la fragmentation.

Nos politiques doivent désormais, c'est indispensable, s'accompagner de nouveaux types d'action publique s'attachant à retisser des liens, sociaux et économiques, entre les populations, et à créer les conditions de toutes les mobilités, sociales et résidentielles.

***Un parti pris stratégique
au bénéfice de tous les
essonneiens en
particulier des plus
fragiles et des catégories
sociales intermédiaires***

Le Conseil Général a la volonté de relever le défi de la lutte contre toutes les ségrégations. En particulier de rendre attractif son territoire pour les catégories sociales intermédiaires qui, au travers des liens sociaux et économiques qu'elles créent localement, contribuent à renforcer la cohésion sociale.

A cet égard, en favorisant directement ou indirectement le maintien et la création d'emplois, en exigeant une amélioration globale de l'offre territoriale (équipements, services, infrastructures...), le Conseil Général devrait pouvoir atteindre ses deux objectifs de diversité et d'ascension sociales, seuls à même de refonder durablement la cohésion sociale dans le département.

ATTENTES VIS-A-VIS DU NIVEAU REGIONAL

Pour que l'Essonne puisse recréer les conditions de la diversité et de l'ascension sociales, elle doit être vigoureusement accompagnée par les politiques publiques régionales :

- une politique foncière régionale pour mettre sur le marché, à des coûts raisonnables, l'important potentiel dont dispose l'Essonne, en mobilisant notamment le futur Etablissement public foncier régional ;*
- des politiques de soutien aux formations initiale et continue ainsi que le développement de dispositifs innovants à l'image de ce qui a déjà été mis en œuvre en Essonne (conseillers d'insertion, école de la deuxième chance, conventions signées entre lycées situés en ZEP et grandes écoles, faculté des métiers...);*
- des politiques de déplacements : face au défi de la pénurie de logements et de la densification urbaine, l'amélioration des transports collectifs ne peut se cantonner aux trois départements de la « première couronne » telle qu'on la concevait dans les années 60 ; elle doit maintenant concerner le « cœur de la métropole » dans sa globalité, c'est-à-dire la seconde couronne. Il serait ainsi inconcevable que l'Essonne participe à combler le déficit crucial de logements franciliens sans qu'elle fasse l'objet d'une politique régionale active en termes de transports en commun ;*
- les politiques d'équipements et services qui doivent accompagner cette dynamique de densification (nécessaire rééquilibrage territorial de l'offre de santé publique...)*

Contributions du Conseil Général

Renouveler le modèle d'intégration sociale essonnien

En répondant à cette exigence cruciale pour l'avenir social et économique de la métropole francilienne, le Conseil Général fait le pari qu'elle sera profitable pour le développement durable de l'Essonne.

C'est pour garantir ces résultats que le Conseil Général se donne les priorités suivantes :

▫ **Pour la cohésion sociale :**

Pendant longtemps, l'Essonne a structuré un « modèle » d'intégration sociale en région parisienne : accueil des « desserrés » de Paris et parcours professionnels et résidentiels au sein de l'Essonne. Aujourd'hui, ce modèle « implose » : certains sont « assignés à résidence » dans une grande précarité, tandis que d'autres quittent l'Essonne, vers la Seine et Marne, et surtout la province. La cohabitation locale en Essonne de groupes sociaux diversifiés ne garantit pas pour autant solidarité, échanges et liens sociaux.

Il faut renouveler le modèle d'intégration sociale essonnien, en prenant appui sur la stabilité des populations et notamment des catégories sociales intermédiaires qui, dans leur diversité, constituent un facteur tout autant de liens sociaux et économiques locaux que d'équilibre et de mixité, notamment si les perspectives d'une mobilité sociale ascensionnelle sont réelles. Seul un tel parti pris permettra de faire face, de façon efficiente, au phénomène croissant de dilution territoriale de la précarité.

Pour être efficace, cette stratégie devra être complétée par une politique volontariste ciblée en direction des populations les plus fragiles et des territoires qui les accueillent. Mais il s'agira là aussi de favoriser l'ouverture de ces quartiers, d'abord en mettant tout en œuvre pour diversifier l'habitat en leur sein, ensuite en accroissant les liens et les échanges entre leurs habitants et les autres Essonnien, enfin en créant les conditions d'une mobilité sociale et résidentielle ; par exemple au travers des services et équipements collectifs (sportifs, culturels), ou en privilégiant l'insertion des jeunes de ces quartiers, à l'image de la charte de lutte contre les discriminations signée en 2004 avec l'Etat et plusieurs grandes entreprises.

***Assurer à tous l'accès à
des services publics
performants***

Le soutien du secteur de l'insertion par l'activité économique, dont le poids et les impacts sont essentiels en Essonne, doit être affirmé comme une priorité départementale. Les dispositifs de soutien aux associations intermédiaires, aux entreprises d'insertion, les chantiers d'insertion, l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics, le dispositif des « écoles de la deuxième chance » peuvent constituer une première réponse.

D'un point de vue général, en termes d'insertion, la question centrale porte aujourd'hui sur les emplois peu qualifiés, ce qui renvoie à deux type d'enjeux : le maintien et l'ancrage du tissu industriel d'une part, et le développement des nouvelles activités dans le domaine environnemental et des emplois de services d'autre part.

Plus globalement, il s'agira de valoriser l'ensemble du « tiers secteur » à savoir du monde coopératif, mutualiste et associatif qui contribue à l'indispensable renforcement des liens sociaux aujourd'hui de plus en plus durablement mis à mal.

En vue d'assurer à tous l'accès à la santé, à la formation, à l'emploi, au sport, à la mobilité et à la culture, sera par ailleurs élaboré un maillage départemental des services publics. Cette démarche permettra d'optimiser l'implantation géographique des services et de mieux adapter l'offre aux territoires et aux usagers. Dans ce cadre, il importera notamment de réaffirmer la priorité du droit aux déplacements via les transports en communs. Il conviendra aussi d'aborder le nécessaire rééquilibrage de l'offre de santé publique essentiellement concentrée dans la zone dense.

PISTES DE TRAVAIL

- *Elaborer un schéma départemental des services publics*
- *Accompagner les parcours résidentiels et favoriser des parcours professionnels plus sécurisés des populations les plus fragiles et des catégories sociales intermédiaires*
- *Face à la co-présence de populations qui s'ignorent, favoriser, dans un souci de citoyenneté partagée, les liens et échanges sociaux : équipements sportifs, culturels, carte scolaire...*
- *Privilégier la formation et l'insertion professionnelle en particulier vers les métiers de services*
- *Développer une politique ciblée sur les populations les plus fragiles et les territoires les plus en difficulté qu'ils soient classés ou pas en politique de la ville.*

Faire de la diversité sociale en Essonne un levier du développement économique local

▫ **Pour l'attractivité économique :**

Ce qui est vrai pour l'Île-de-France dans son ensemble, l'est aussi pour l'Essonne. La diversité sociale est une des clefs de la performance d'une économie locale au service de l'emploi :

- d'abord du secteur de la recherche et de l'innovation dont les profils d'emplois sont diversifiés et ne relèvent pas exclusivement de niveaux hautement qualifiés (techniciens, emplois indirects de type services...);
- mais aussi de l'économie des services, dont le développement en Essonne est plutôt modeste et qui constitue pourtant, avec le tourisme, le principal vecteur de développement d'emplois aux profils de qualification variés. A ce titre, au travers de ses prestations, le Conseil Général est notamment en mesure de structurer une véritable « filière économique » autour des métiers liés à la dépendance et au vieillissement.

Il importera en outre de soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire qui non seulement répond à une demande de plus en plus prégnante mais aussi participe pleinement au développement économique et à la création de richesses sur notre territoire.

PISTES DE TRAVAIL

- *Politique d'habitat ciblée, permettant l'accueil des salariés, indispensables à la croissance des activités économiques de l'innovation*
- *Politique d'incitation au développement de l'économie de services*
- *Structuration d'une « filière économique » des métiers liés à la dépendance et au vieillissement*
- *Soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique*
- *Valorisation du Tiers secteur (monde coopératif, mutualiste et associatif)*

Favoriser une densification de qualité aux franges de l'agglomération centrale

▫ **Pour la qualité de l'environnement :**

Chacun s'accorde à penser qu'en Ile-de-France, concilier développement durable et réduction de la pénurie de logements passe par une densification urbaine maîtrisée. Aujourd'hui, celle-ci ne s'impose plus exclusivement à la première couronne ou aux « ex-villes nouvelles ». C'est un enjeu global qui doit être décliné de façon singulière, selon les territoires essonniens en s'assurant que les conditions soient réunies pour que cette densification maîtrisée soit facteur de qualité de vie (services collectifs, qualité des espaces publics...).

L'attractivité résidentielle du territoire et les conditions de la diversité sociale supposent de proposer un habitat de qualité, mais aussi de renforcer, outre l'offre culturelle, sportive et de loisirs, l'offre de services aux ménages, qu'il s'agisse de l'accueil des jeunes enfants, des handicapés ou de l'accompagnement du vieillissement. Le développement de ces filières concourra parallèlement à diversifier les emplois offerts localement et donc à favoriser les mobilités professionnelles et sociales.

PISTES DE TRAVAIL

- *Mobilisation des politiques d'habitat, d'équipements et de transports, en faveur d'une densification de qualité de l'habitat et des activités économiques le long des axes de transports en commun, autour des gares, des espaces de centralités...*
- *Mise en place d'une politique foncière volontariste, notamment avec l'EPFR et la SAFER de l'île-de-France*
- *Promotion de nouvelles formes de densification qualitative adaptées aux territoires périurbains et mise en place d'actions de sensibilisation*
- *Renforcement de l'offre de services aux ménages : accueil des jeunes enfants, des handicapés, services liés au vieillissement...*

CREER LES CONDITIONS DE LA DIVERSITE ET DE L'ASCENSION SOCIALES

Attentes vis-à-vis du niveau régional

- la politique foncière au travers notamment de la mobilisation du futur Etablissement public foncier régional
- les politiques de soutien aux formations initiale et continue ainsi que le développement de dispositifs innovants
- des politiques de déplacements : face au défi de la pénurie de logements et de la densification urbaine, l'amélioration des transports collectifs doit concerner le « cœur de la métropole » dans sa globalité (1^{ère} et 2^{ème} couronne)
- des politiques d'équipements et services qui doivent accompagner cette dynamique de densification

Contributions du Département

Cohésion sociale

Renouveler le modèle d'intégration sociale essonnien
Assurer à tous l'accès à des services publics performants

- Elaborer un schéma départemental des services publics
- Accompagner les parcours résidentiels et favoriser des parcours professionnels plus sécurisés des populations les plus fragiles et des catégories sociales intermédiaires
- Favoriser les liens et les échanges sociaux : équipements sportifs, culturels, carte scolaire...
- Privilégier l'insertion professionnelle
- Développer une politique ciblée sur les populations et les territoires les plus en difficulté

Attractivité économique

Faire de la diversité sociale un levier du développement économique local

- Politique d'habitat ciblée permettant l'accueil des salariés, indispensables à la croissance des activités économiques de l'innovation
- Politique d'incitation au développement de l'économie de services
- Structuration d'une « filière économique » des métiers liés à la dépendance
- Soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique
- Valorisation du Tiers secteur (monde coopératif, mutualiste et associatif)

Qualité de l'environnement

Favoriser une densification de qualité aux franges de l'agglomération centrale

- Mobilisation des politiques d'habitat, d'équipements et de transports, en faveur d'une densification de qualité de l'habitat et des activités économiques le long des axes de transports en commun, autour des gares, des espaces de centralités...
- Mise en place d'une politique foncière volontariste, notamment avec l'EPFR et la SAFER d'île-de-France
- Promotion de nouvelles formes de densification maîtrisée et adaptée aux territoires périurbains
- Renforcement de l'offre de services aux ménages (jeunes enfants, handicapés, personnes âgées...)

Une exceptionnelle concentration d'activités de recherche...

Le Sud de la métropole — et ses différentes composantes, Paris Rive Gauche, Saint-Quentin/Versailles, la Vallée de la Bièvre et l'Essonne — se distingue d'emblée en Ile-de-France par l'exceptionnelle concentration des activités de recherche, publique et privée, estimée à près de 50% des établissements identifiés au niveau régional. On y trouve à la fois plus de 40% des établissements de formation supérieure franciliens (universités, grandes écoles, écoles d'ingénieurs...), une concentration équivalente (près de 45%) d'établissements de recherche publique (CNRS, CEA, hôpitaux, pépinières, incubateurs...) et près de la moitié des établissements industriels privés de plus de 700 salariés effectuant de la recherche.

Répartition des activités scientifiques et technologiques au sein du Sud francilien

	Sud francilien	5e, 6e, 13e et 14e arrondissements parisiens	VSB	Nord Essonne	pôle Versailles St Quentin
établissements d'enseignement supérieur (université ou antenne universitaire, IUT, écoles d'ingénieurs, grandes écoles...)	77	30	16	23	8
centres de recherche publics et hospitaliers (centre de recherche publique et centre hospitalier avec des fonctions de recherche)	40	12	14	11	2
grands établissements industriels et de recherche* (automobile, aéronautique - spatial - défense, électronique - TIC, chimie - pharmacie - cosmétologie, autres...)	66	8	8	29	19
total	183	50	38	63	29
		27%	21%	35%	16%

* seuls les grands établissements industriels comptant au moins 700 salariés sur places ont été retenus dans cette base de données

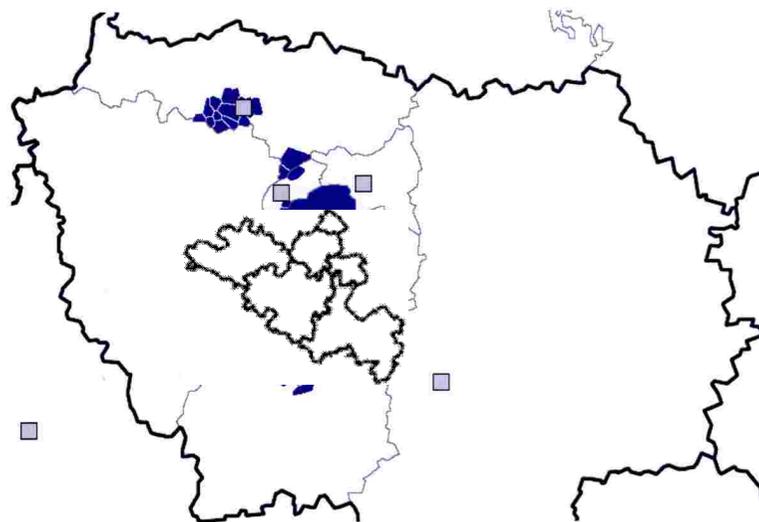
Source : <http://www.econovista.com> 2005

... constituant un atout pour la compétitivité francilienne

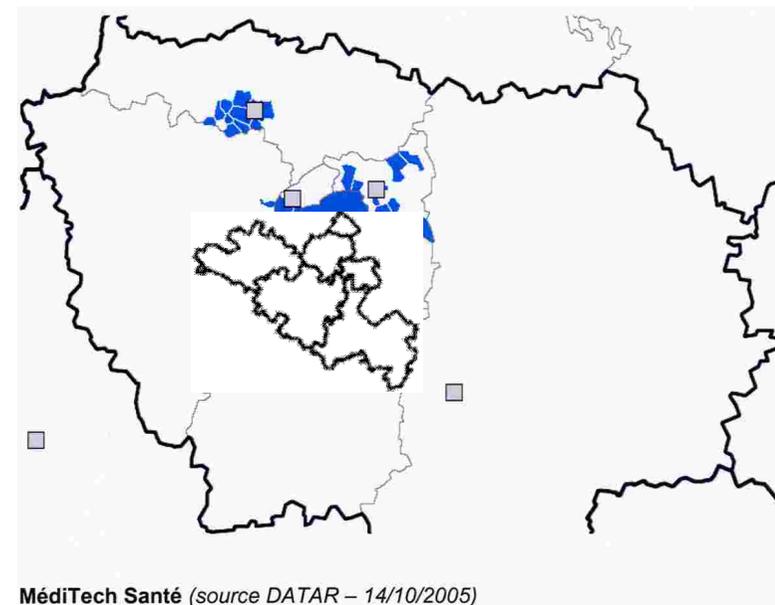
Cette forte concentration d'activités de recherche constitue un atout majeur pour la compétitivité de l'Ile de France. En effet, le poids de l'investissement public dans la Recherche/Développement (Synchrotron Soleil, CEA, Génopôle...) a un indiscutable effet d'entraînement sur le secteur privé et la création d'emplois, directs ou induits dans l'ensemble du tissu PMI/PME du département : entre 1993 et 2001, le taux de croissance de l'emploi privé Recherche/Développement est de 95% en Essonne, et la part de la Recherche/Développement dans la croissance de l'emploi privé dans le département est de 20% pour la même période.

Quelle synergie public/privé ?

Cette dynamique conjointe du public et du privé autour de la recherche se manifeste dès à présent par la mise en place de dispositifs d'animation sectorielle localisés tels, en Essonne, les clusters autour du Génopôle, d'Optics Valley ou de Saclay Scientipôle, et aujourd'hui au travers des deux pôles de compétitivité mondiaux d'Ile-de-France, qui s'inscrivent de façon privilégiée au Sud de l'Ile-de-France, Systém@tic (systèmes complexes et logiciels) et MédiTech Santé (innovation thérapeutique).



Systém@tic (source DATAR – 14/10/2005)



MédiTech Santé (source DATAR – 14/10/2005)

***Une fonction
d'excellence reconnue***

Unique en France, cette concentration d'activités de recherche et d'innovation contribue de façon majeure à la performance globale de l'Ile-de-France, à l'affirmation de la place de cette métropole dans la compétition mondiale. C'est ce qu'illustre la constitution récente du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Universud, associant l'Ecole Normale de Cachan et les universités de Paris 11 Sud, Paris 12 Val de Marne, Evry Val d'Essonne et Versailles Saint Quentin-en-Yvelines, qui devra rapidement devenir un véritable pôle intégré structurant à forte visibilité internationale. Dans son mandat au Préfet de Région d'Ile-de-France en vue du SDRIF, le Premier Ministre souligne l'importance prioritaire, « pour le rayonnement international » du pays, de ce « grand territoire à vocation scientifique ».

***Un atout potentiel
majeur ...***

Une telle concentration d'atouts et d'infrastructures de recherche/développement constitue un formidable potentiel tant pour l'ancrage de l'industrie en Ile-de-France que pour la cohésion sociale locale.

***pour ancrer durablement
l'industrie...***

Elle représente une opportunité majeure pour l'ancrage de l'appareil productif qui, face aux phénomènes de mondialisation et de concurrence massive des pays émergents, n'est aujourd'hui viable que s'il se spécialise dans les produits à haute valeur ajoutée ou à haute technologie. La présence de compétences humaines alliée à la proximité de partenaires et fournisseurs spécialisés, l'existence d'un marché suffisamment large et sophistiqué et la qualité de vie offerte par certains de nos territoires (cadre de vie, infrastructures, équipements, services) constituent autant de facteurs de compétitivité à exploiter et développer.

***...et pour renforcer la
cohésion sociale de l'Ile-
de-France et de
l'Essonne***

Une synergie maîtrisée, entre le public et le privé, autour de cette concentration d'atouts et d'intelligence peut être un levier efficace pour renforcer la cohésion sociale. L'importance de ces salaires publics — c'est en Essonne et dans le Val de Marne que la part des salaires publics dans l'emploi (au lieu de résidence) est la plus importante d'Ile-de-France : respectivement 33% et 36% en 1999 — a d'ores et déjà un effet d'entraînement sur l'économie locale, notamment les services, et sur la création d'emplois induits.

***Un gisement
d'intelligence
insuffisamment exploité***

Pour autant, **cet exceptionnel gisement d'intelligence dans le Sud francilien, et particulièrement en Essonne, n'est pas exploité à sa véritable mesure.** Sur le plan économique, les retombées sur le tissu productif et industriel ne sont pas à la hauteur du potentiel. Sur le plan social, les effets re-distributifs ne suffiront pas à réduire le hiatus entre cette concentration d'activités de recherche et la réalité sociale de l'Essonne.

Ainsi, il ne s'agit pas seulement de constater le poids en Essonne de ces activités liées à l'intelligence mais de transformer ce gisement en une richesse collective et partagée, bénéficiant à l'ensemble du territoire et de ses habitants au travers de la création d'infrastructures de transport, de la formation, du développement des activités de services...

Pour toutes ces raisons, le Conseil Général a la responsabilité de faire fructifier ce potentiel, de le diffuser dans tous les domaines et de le mettre au service de tous les Essonnais. A cet effet, le Conseil Général a choisi de faire le pari de l'intelligence collective et partagée. Comment ? En investissant dans la recherche et l'innovation comme levier majeur de l'économie francilienne dans un objectif de développement de l'emploi.

ATTENTES VIS-A-VIS DU NIVEAU REGIONAL

Il est impératif de faire fructifier le formidable potentiel que constitue cette concentration d'activités de recherche et d'innovation.

Il faut pour cela :

- développer une offre de formation diversifiée ouvrant l'accès à l'ensemble des métiers et des qualifications induits par la recherche et l'innovation et favoriser la création de pôles d'excellence dans d'autres domaines*
- amplifier sa dynamique au travers d'une polarisation renforcée des investissements de la recherche publique permettant de générer des effets vertueux de type « clusters »*
- renforcer les outils de transfert de technologie vers le tissu des entreprises locales*
- créer les conditions d'aménagement pour ancrer l'innovation et l'industrie et de fédérer une image attractive du territoire : politiques des déplacements (infrastructures routières et transports en commun), politiques d'équipements structurants et de services adaptés, politique foncière volontariste...*

Contributions du Conseil Général

Faire de l'intelligence un levier de promotion sociale

Le Conseil Général a la volonté de faire le pari de l'intelligence, parce que cela est en mesure de bénéficier encore davantage au développement durable et solidaire en Essonne.

Pour aller dans ce sens, le Conseil Général se donne les priorités suivantes :

▫ **Pour la cohésion sociale :**

L'intelligence n'a de sens que si elle est partagée et qu'elle bénéficie au plus grand nombre. C'est là un défi majeur pour le Conseil Général : démontrer qu'excellence rime avec égalité des chances, en donnant à chacun la possibilité d'accéder à des parcours promotionnels.

En effet, la recherche de cohésion sociale ne se limite pas à la réduction quantitative du chômage. Elle exige d'offrir à chacun d'entre nous la possibilité d'une « carrière » professionnelle et sociale choisie. C'est dans cette perspective que le Conseil Général fait le pari social de l'innovation et de l'intelligence. Miser sur celles-ci signifie exploiter toutes leurs ressources pour susciter l'émergence de nouvelles qualifications diversifiées et valorisantes, tant dans le domaine de l'industrie que dans celui des services à la personne en vue de permettre aux moins qualifiés de se réinsérer dans le marché du travail. Cela exige aussi de relever le défi de la réussite scolaire en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs concernés, en organisant un « service public départemental » efficient autour de cette problématique (soutien scolaire, suivi social et psychologique...) et en facilitant l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur.

La politique développée en matière de haut débit s'inscrit, elle aussi, dans cette perspective. Vecteur de diffusion de la connaissance, des savoirs, des échanges économiques, le réseau de collecte départemental sera aussi créateur de liens nouveaux entre les hommes et les territoires et facteur de promotion sociale. Il importera dans ce cadre de développer les usages et services haut débit par le biais d'une mise en réseau des acteurs.

PISTES DE TRAVAIL

- *Favoriser les liens enseignement supérieur/jeunes de l'Essonne*
- *Faciliter l'accès de tous à la Fonction Publique*
- *Organiser un véritable « service public départemental » de la réussite scolaire (plateformes locales...)*
- *Développer les usages et services haut débit*
- *Sensibiliser la population essonnienne aux enjeux de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.*

Transformer l'intelligence en moteur productif

▫ **Pour l'attractivité économique :**

Sur ce territoire, la posture de l'action publique est, de facto, singulière : ni accompagnatrice, ni inductrice des mécanismes du marché, elle est co-génératrice du développement économique. Ce constat doit être amplifié, de façon volontariste, notamment pour aller à l'encontre de « l'effet de ciseaux » actuel entre le dynamisme de la Recherche/Développement et l'affaiblissement des fonctions productives en Essonne. Le renforcement des synergies public/privé constitue la condition de la transformation du gisement que représente la recherche en Essonne en matière première d'un développement productif. Ce renforcement du moteur industriel, qui seul permettra d'endiguer l'étiollement du tissu industriel est d'autant plus essentielle que la perte d'emplois (-1 500 emplois par an) qui l'accompagne touche davantage les ouvriers non qualifiés que les techniciens et ingénieurs. Les évolutions de l'emploi dans les métiers de l'industrie sont ainsi particulièrement défavorables pour les moins diplômés qui, à fortiori, sont les moins en capacité de profiter de l'ascenseur professionnel ou d'opportunités de reconversion dans d'autres filières plus dynamiques (services...). Il est donc aujourd'hui capital de contrecarrer cette tendance inquiétante.

Cela suppose notamment de mettre en place des dispositifs favorisant l'essaimage des pôles de compétitivité sur le tissu de PME/PMI qu'il est essentiel de raccrocher aux dynamiques des grandes industries et des laboratoires de recherche.

Le développement de complémentarités public / privé constitue, en outre, un enjeu majeur à saisir dans le domaine des emplois de services de proximité (accueil des personnes âgées, garde d'enfants...).

Par ailleurs, la concurrence sur les infrastructures numériques représentant un enjeu de développement local, il apparaît nécessaire, pour garantir une attractivité économique durable, de développer une politique volontariste en termes de haut débit au travers notamment de la mise en place d'une infrastructure publique de télécommunication ouverte à l'ensemble des opérateurs et desservant les zones d'activités économiques d'intérêt départemental, les sites d'enseignements supérieurs...

PISTES DE TRAVAIL

- *Renforcer le soutien à la recherche et à l'innovation*
- *Développer les complémentarités public / privé dans la filière des emplois de services de proximité*
- *Favoriser les transferts de technologie vers le tissu local des PME/PMI*
- *Faciliter — à partir des centres de recherche — l'émergence d'entreprises innovantes*
- *Soutenir la mise en réseau des acteurs*
- *Mettre en place une infrastructure départementale publique à haut débit*

Diffuser l'intelligence dans tous les domaines

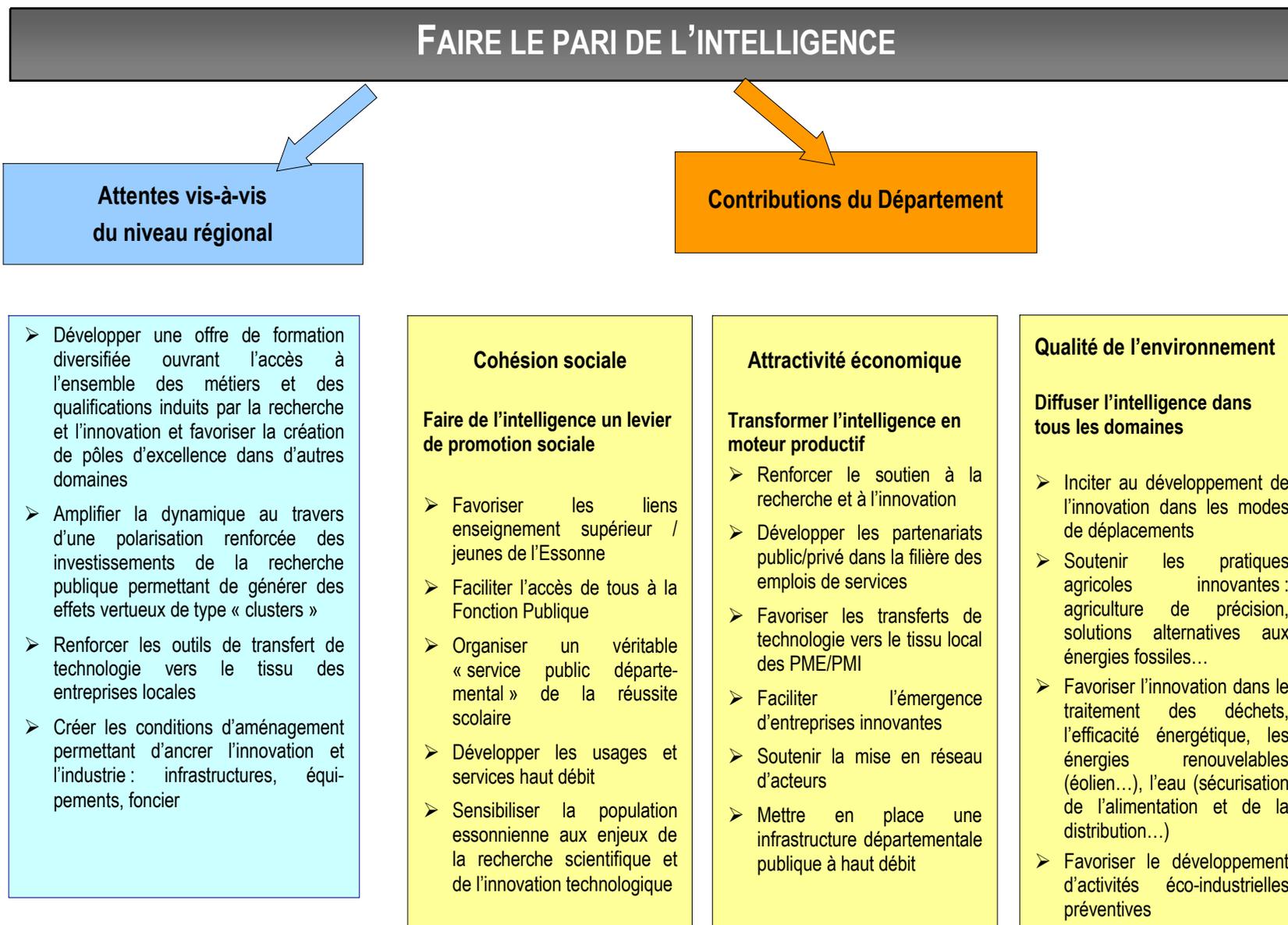
▫ **Pour la qualité de l'environnement :**

L'intelligence n'a pas de domaine réservé. Elle peut être déclinée sur tous les champs sectoriels et notamment dans l'agriculture. En tirant parti de la diversité de ses compétences, le Conseil Général a la responsabilité d'inciter à cette diversification de l'intelligence.

PISTES DE TRAVAIL

- *Inciter au développement de l'innovation dans les modes de déplacements*
- *Soutenir les pratiques agricoles innovantes : agriculture de précision, solutions alternatives aux énergies fossiles...*
- *Favoriser l'innovation dans le traitement des déchets, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables (éolien...), l'eau (sécurisation de l'alimentation et de la distribution...)*
- *Favoriser le développement d'activités éco-industrielles préventives**

* les activités préventives visent à introduire des modifications dans la conception et le fonctionnement même des systèmes de production et des établissements humains afin de limiter à la source les émissions polluantes et les atteintes aux milieux et aux écosystèmes, tout en réduisant l'usage des énergies et autres ressources non-renouvelables (production propre et sobre, éco-conception des produits, recyclage des déchets, gestion alternative de l'eau, etc.).



Attentes vis-à-vis du niveau régional

- Développer une offre de formation diversifiée ouvrant l'accès à l'ensemble des métiers et des qualifications induits par la recherche et l'innovation et favoriser la création de pôles d'excellence dans d'autres domaines
- Amplifier la dynamique au travers d'une polarisation renforcée des investissements de la recherche publique permettant de générer des effets vertueux de type « clusters »
- Renforcer les outils de transfert de technologie vers le tissu des entreprises locales
- Créer les conditions d'aménagement permettant d'ancrer l'innovation et l'industrie : infrastructures, équipements, foncier

Contributions du Département

Cohésion sociale

Faire de l'intelligence un levier de promotion sociale

- Favoriser les liens enseignement supérieur / jeunes de l'Essonne
- Faciliter l'accès de tous à la Fonction Publique
- Organiser un véritable « service public départemental » de la réussite scolaire
- Développer les usages et services haut débit
- Sensibiliser la population essonnoise aux enjeux de la recherche scientifique et de l'innovation technologique

Attractivité économique

Transformer l'intelligence en moteur productif

- Renforcer le soutien à la recherche et à l'innovation
- Développer les partenariats public/privé dans la filière des emplois de services
- Favoriser les transferts de technologie vers le tissu local des PME/PMI
- Faciliter l'émergence d'entreprises innovantes
- Soutenir la mise en réseau d'acteurs
- Mettre en place une infrastructure départementale publique à haut débit

Qualité de l'environnement

Diffuser l'intelligence dans tous les domaines

- Inciter au développement de l'innovation dans les modes de déplacements
- Soutenir les pratiques agricoles innovantes : agriculture de précision, solutions alternatives aux énergies fossiles...
- Favoriser l'innovation dans le traitement des déchets, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables (éolien...), l'eau (sécurisation de l'alimentation et de la distribution...)
- Favoriser le développement d'activités éco-industrielles préventives

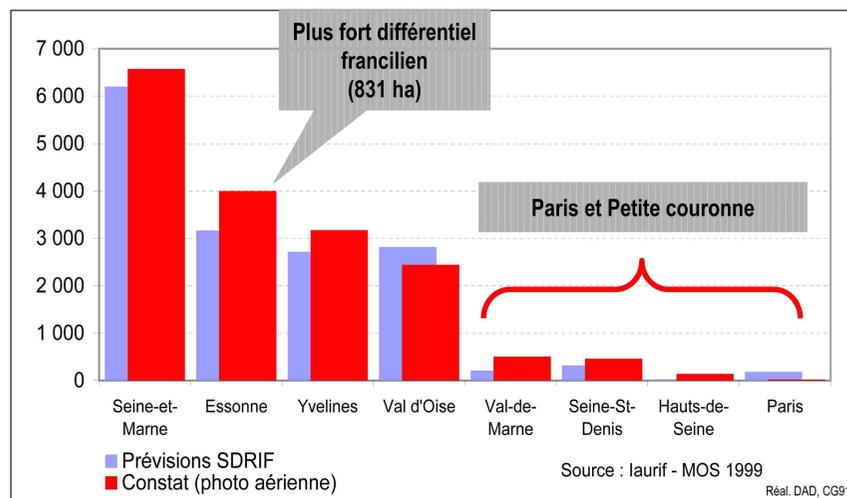
Hier : l'Essonne entre desserrement et protection

Le développement durable est au cœur des préoccupations et des politiques du Conseil Général. Parmi toutes les potentialités de notre département pour concrétiser cet engagement, le territoire départemental, par sa diversité, par la qualité de ses paysages est un atout important.

Il permet aujourd'hui à l'Essonne d'être un point d'appui essentiel dans le projet d'Eco-région francilienne, mais il suppose que l'on parvienne à **rompre avec les deux logiques simultanément à l'œuvre, depuis les années 50** :

- le territoire essonnien, espace privilégié du desserrement parisien,
- le territoire essonnien, « mis à l'écart » du développement à travers une logique exclusive de protection tant des espaces que du patrimoine.

Comparaison de la consommation d'espaces réels (hectares urbanisés) avec les objectifs du SDRIF



En effet, d'une part, la logique de desserrement n'a pas permis de limiter et structurer l'urbanisation qui majoritairement ne s'est pas réalisée là où c'était prévu mais s'est développée dans les bourgs et villages (où le « développement modéré », concept flou, n'était pas réglementé) et dispersée dans les franges des espaces urbanisés plutôt que dans les zones destinées à l'urbanisation.

D'autre part, la logique de protection a fortement contraint certains secteurs, y rendant difficile tout développement y compris l'implantation des équipements publics.

Un territoire dual, entre le Nord et le Sud...

Dès lors, la coexistence de ces deux logiques a renforcé la perception d'un territoire dual, entre le Nord, dont le développement se ferait au détriment de la qualité de vie et de l'environnement, et le Sud où, à l'inverse, cette dernière a pour corollaire la faiblesse du développement. Or, avec le recul, cette stratégie s'avère illusoire : l'urbanisation a débordé la zone agglomérée et s'est pour partie étalée hors des secteurs prévus.

Il est temps de sortir de cette double dualité entre Nord et Sud et entre desserrement et protection.

...Ou un « système » Nord/Sud en Essonne ?

Tout démontre qu'aujourd'hui **l'Essonne n'est plus « coupée en deux »**. Au contraire, **tout lie le Sud au Nord** du département : qu'il s'agisse de l'emploi (on habite au Sud, on travaille au Nord) ou des migrations résidentielles (on s'installe au Sud, venant du Nord).

C'est l'ensemble du territoire essonnien qui doit être reconnu pour la valeur de son environnement et affirmé comme une ressource pour le développement durable métropolitain

Vers l'Eco région : un double potentiel au Sud

C'est ainsi l'ensemble du territoire essonnien qui doit être affirmé et reconnu pour **la valeur de son environnement**, de ses milieux naturels et de son cadre de vie.

C'est l'ensemble du territoire essonnien qui peut constituer une **ressource** pour le développement durable métropolitain et pour la qualité de vie de ses habitants.

A cet égard, et dans la perspective d'une « Eco région francilienne », dans une démarche de développement durable, le Sud de l'Île-de-France offre un double potentiel « sous-exploité » :

- un potentiel pour la qualité de vie des franciliens ;
- un potentiel pour une gestion économe des ressources ; celle-ci doit être un débouché du potentiel de recherche en affirmant en Essonne des filières industrielles nouvelles au service du développement durable en particulier dans le domaine de la performance environnementale de la construction.

Cette mise en cohérence d'une relative densification et d'une nécessaire préservation d'espaces ruraux agricoles et naturels passe par une articulation des outils réglementaires et fonciers avec les communautés d'agglomérations et de communes pour obtenir d'elles des engagements et leur respect.

Le Conseil Général a donc la volonté d'affirmer l'ensemble du territoire comme une valeur et une ressource pour faire émerger un véritable « éco-département » respectueux de ses ressources naturelles et en capacité d'apporter des réponses innovantes aux mutations majeures aujourd'hui à l'œuvre (renchérissement des énergies fossiles, changement climatique...)

ATTENTES VIS-A-VIS DU NIVEAU REGIONAL

Pour aller dans ce sens, il est nécessaire :

- *d'expliciter les modes de combinaison entre développement et protection dans le cadre du volet prescriptif du SDRIF (positionnement de la ceinture verte...)*
- *d'adapter en conséquence la politique foncière régionale et les interventions de l'Agence des Espaces Verts*
- *de favoriser au travers des politiques régionales (culture, loisirs, tourisme) le développement d'une fonction de loisir au Sud de l'Île-de-France*
- *de développer une offre de formation facilitant l'accès à l'ensemble des métiers liés au tourisme*

Contributions du Conseil Général

Renouveler l'attrait de l'Essonne en valorisant la diversité des cadres de vie

Soutenir la filière touristique créatrice d'emplois diversifiés

Sortir de la dualité Nord/Sud au sein de l'Essonne, considérer l'ensemble du territoire départemental comme une valeur et une ressource en Ile-de-France constituent une condition impérative pour le développement durable en Essonne.

Cela passe, pour le Conseil Général, par les priorités suivantes :

▫ **Pour la cohésion sociale :**

L'Essonne n'est pas réductible à un modèle urbain au Nord, opposé à un modèle rural, au Sud. La variété de ses paysages entre plateaux et vallées, la diversité de ses formes d'urbanisation structurent autant de « modèles de cadre de vie ». Il s'agit de les valoriser, de les mettre au service d'une attractivité renouvelée du territoire départemental. C'est en effet d'une part, en mettant en avant et en pérennisant la diversité des choix de « territoires de vie » possibles en Essonne, et d'autre part en expérimentant de nouveaux modèles urbains (quartiers durables...), que le département sera durablement attractant. La valorisation de cette véritable mosaïque paysagère essonniennne, qui concentre tous les types de milieux urbains et naturels, doit s'appuyer sur les spécificités de notre territoire puis les mettre en exergue (identité géologique affirmée, forte présence de pelouses calcaires, omniprésence de l'eau...).

Le tourisme constitue un levier de développement économique qu'il importe de conforter. Créateur d'emplois non délocalisables et diversifiés, il offre en effet des opportunités de véritables parcours professionnels. Le développement de cette filière doit ainsi, pour profiter au plus grand nombre, s'accompagner d'une offre de formation couvrant l'ensemble des métiers qui lui sont rattachés.

PISTES DE TRAVAIL

- *Amplification de la politique des Espaces Naturels Sensibles*
- *Structuration d'une trame « bleue » et « verte » à l'échelle départementale (mise en relation des espaces naturels, forêts, bois, parcs urbains, fleuves et rivières)*
- *Incitation à l'innovation architecturale et urbanistique*
- *Mise en place d'une politique paysagère volontariste*
- *Soutien des formations aux métiers du tourisme*

Développer une fonction de loisirs d'échelle métropolitaine

▫ Pour l'attractivité économique :

Si l'on examine le « bassin de vie » métropolitain — en élargissant, au Nord, l'Île-de-France vers l'Oise — le constat est criant : le quadrant Sud ne dispose pas d'une offre de loisirs maillée d'envergure régionale comme il en existe ailleurs (de Versailles à Chantilly, Compiègne ou Eurodisney). Cela est dommageable, tant pour l'attractivité et la qualité de vie au Sud, que pour le développement économique essonnien. En effet, ces activités de loisirs (sports, culture, détente...), indispensables à la vie dans la métropole, sont à même de constituer un puissant moteur pour le développement local, qui fait aujourd'hui défaut à l'Essonne.

Or, l'Essonne dispose sur ce plan d'un potentiel diversifié qui ne demande qu'à être valorisé et mis en réseau à l'échelle du Sud francilien autour d'un projet d'écotourisme porteur de développement économique tout en étant respectueux de la biodiversité.

PISTES DE TRAVAIL

- *Structuration d'une offre régionale autour des loisirs de pleine nature maillée à l'échelle de l'ensemble du Département, du Val d'Yerres au Sud Essonne*
- *Affirmation d'équipements culturels, touristiques, de loisirs (Parcs et jardins, La Ferté-Alais, Milly-la-Forêt, Méréville, Dourdan, Etampes, Chamarande...)*
- *Développement du tourisme de plein air et du tourisme d'affaires*
- *Adaptation en conséquence de l'offre de déplacements*

Maîtriser l'impact écologique

▫ **Pour la qualité de l'environnement :**

De multiples facteurs sociaux et économiques viennent aujourd'hui fragiliser le capital environnemental de l'Essonne, qu'il s'agisse du développement non maîtrisé des zones logistiques le long des infrastructures routières, des zones pavillonnaires ou du lent grignotage des espaces agricoles notamment en zones périurbaines.

Le Conseil Général, dans l'esprit de son agenda 21 départemental, se doit, au travers de ses politiques, de préserver ce capital au profit des générations futures, en limitant le plus possible l'empreinte et l'impact écologiques des activités humaines.

Lutter contre l'étalement urbain

Cela suppose en particulier de limiter l'étalement urbain dont les effets sont nombreux : mitage des espaces naturels et agricoles, augmentation des besoins de déplacements, déficit de services et d'équipements, altération du cadre de vie... A cet effet, il s'agira notamment de favoriser les opérations de renouvellement urbain et la requalification des secteurs de friches urbaines et industrielles, d'encourager le développement des services et équipements dans les secteurs les plus urbanisés et notamment en centre-ville, de lier étroitement la localisation des projets d'infrastructures de déplacement à la nécessaire polarisation de l'armature urbaine, de promouvoir dans les zones d'extension urbaine une urbanisation plus compacte et durable, de favoriser la multimodalité lors de l'implantation de plates-formes logistique.

Donner la priorité aux transports en commun

La maîtrise de l'empreinte écologique et la lutte contre l'étalement urbain doivent s'accompagner d'une politique de déplacement donnant la priorité aux transports en commun, problématique qui doit en outre étroitement guider l'aménagement de notre territoire. Ainsi, il est très important que l'urbanisation nouvelle soit prioritairement localisée sur les secteurs bien desservis en transport en commun. Des réflexions devront en outre être menées sur la mise en place de dispositifs dissuasifs à l'utilisation de la voiture dans certains secteurs, ceci bien entendu lorsqu' existe une alternative en transport en commun performante. La réduction de la place de l'automobile présente en effet des enjeux tant environnementaux que sociaux avec la hausse durable du prix des carburants.

Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Dans un contexte de forte demande sociale, d'exigence environnementale et d'attentes de solutions en terme de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables, se profilent des évolutions importantes de la place de l'agriculture, des producteurs et productions dans la société.

Ce repositionnement imposé également par la réforme de la PAC et la mondialisation des échanges commerciaux invitent à travailler le lien ville - campagne dont on perçoit l'importance pour l'ensemble du territoire essonnien. Il s'agira de tirer partie de toute la force et la diversité de notre agriculture.

Les réflexions doivent notamment se concentrer sur la rencontre de la demande citoyenne de produits agricoles, produits localement dans le respect de l'environnement et des producteurs en recherche de débouchés commerciaux alternatifs à imaginer.

La valorisation de la biomasse et d'une certaine partie de la production végétale à des fins énergétiques doivent pouvoir trouver des débouchés locaux créant de nouvelles synergies entre le secteur agricole et les autres acteurs de l'économie.

Ainsi, la valorisation de certains modes de commercialisation et le soutien à des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement constituent un enjeu majeur pour le Département.

Reconnaître les multifonctionnalités de l'agriculture

Face à des défis majeurs tant au niveau social, économique et environnemental, le Département doit reconnaître les différentes fonctions des espaces ouverts, y compris au profit de la ville :

- production agricole,
- gestion des ressources naturelles et préservation des risques naturels et technologiques, en tant que patrimoine collectif qui, de par son envergure et la qualité de sa ressource, constitue un atout majeur pour le développement économique du département,
- fonction paysagère et de structuration de l'armature urbaine,

***et favoriser une gestion
économe des espaces
agricoles***

- fonction récréative et de loisirs.

Il importera en outre de favoriser le maintien des ceintures vertes autour des villes et plus largement une gestion optimisée de tous les espaces agricoles. Cela suppose de préserver les meilleures terres agricoles viables économiquement (en évitant de dépasser le seuil minimal de taille d'exploitation critique) et de promouvoir une gestion économe des espaces agricoles lors de la création de nouvelles infrastructures (limitation des surfaces concernées, définition des tracés en fonction de la valeur des terres...). Conserver des entités cohérentes viables économiquement, peut passer notamment par la définition de zones d'activités agricoles, que le Conseil général pourrait faire valoir dans les différents documents d'urbanisme.

PISTES DE TRAVAIL

- *Incitation à la mise en place de dispositifs dissuasifs à l'utilisation de la voiture*
- *Politique de gestion de la ressource énergétique (éolien, bois, biomasse...)*
- *Politique de traitement, de valorisation et de prévention des déchets*
- *Plus grande maîtrise des nuisances (bruits, pollutions...) et des risques naturels (inondations...)*
- *Maîtrise et prévention de la qualité de l'eau*
- *Soutien du renouvellement urbain et requalification des friches*
- *Soutien à l'urbanisation nouvelle des sites desservis par les transports en commun*
- *Promotion d'une qualité urbaine plus compacte et durable dans les zones d'extension (approche environnementale de l'urbanisation)*
- *Qualification de l'activité logistique, développement du fret fluvial et ferré...*
- *Limitation au strict minimum de l'implantation de logistique et de centres commerciaux en Essonne à l'horizon 2020*
- *Soutien à l'agriculture périurbaine, aux circuits courts de commercialisation (PPEANP*, appels à projets...) et aux écofilières*
- *Adaptation des politiques d'aides départementales en vue de favoriser les « éco-projets »*
- *Gestion économe des espaces ouverts*
- *Respect de l'arrêté du Ministère des Transports en date du 6 octobre 1994 relatif aux créneaux horaires de l'aéroport d'Orly fixant le trafic de l'aéroport à environ 200 000 mouvements par an, le nombre maximum de créneaux horaires attribuables à 250 000 et le couvre-feu*

* Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains

AFFIRMER L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMME NOTRE RESSOURCE

Attentes vis-à-vis du niveau régional

- Expliciter les modes de combinaison entre développement et protection dans le cadre du volet prescriptif du SDRIF (positionnement de la ceinture verte...)
- Adapter en conséquence la politique foncière régionale et les interventions de l'Agence des Espaces Verts
- Favoriser au travers des politiques régionales (culture, loisirs, tourisme) le développement d'une fonction loisirs au Sud de l'Île-de-France
- Développer une offre de formation facilitant l'accès à l'ensemble des métiers liés au tourisme

Contributions du Département

Cohésion sociale

- Renouveler l'attractivité de l'Essonne en valorisant la diversité des cadres de vie**
Soutenir la filière touristique créatrice d'emplois diversifiés
- Amplification de la politique des Espaces Naturels Sensibles
 - Structuration d'une trame « bleue » et « verte » à l'échelle départementale
 - Incitation à l'innovation architecturale et urbanistique
 - Mise en place d'une politique paysagère volontariste
 - Soutien des formations aux métiers du tourisme

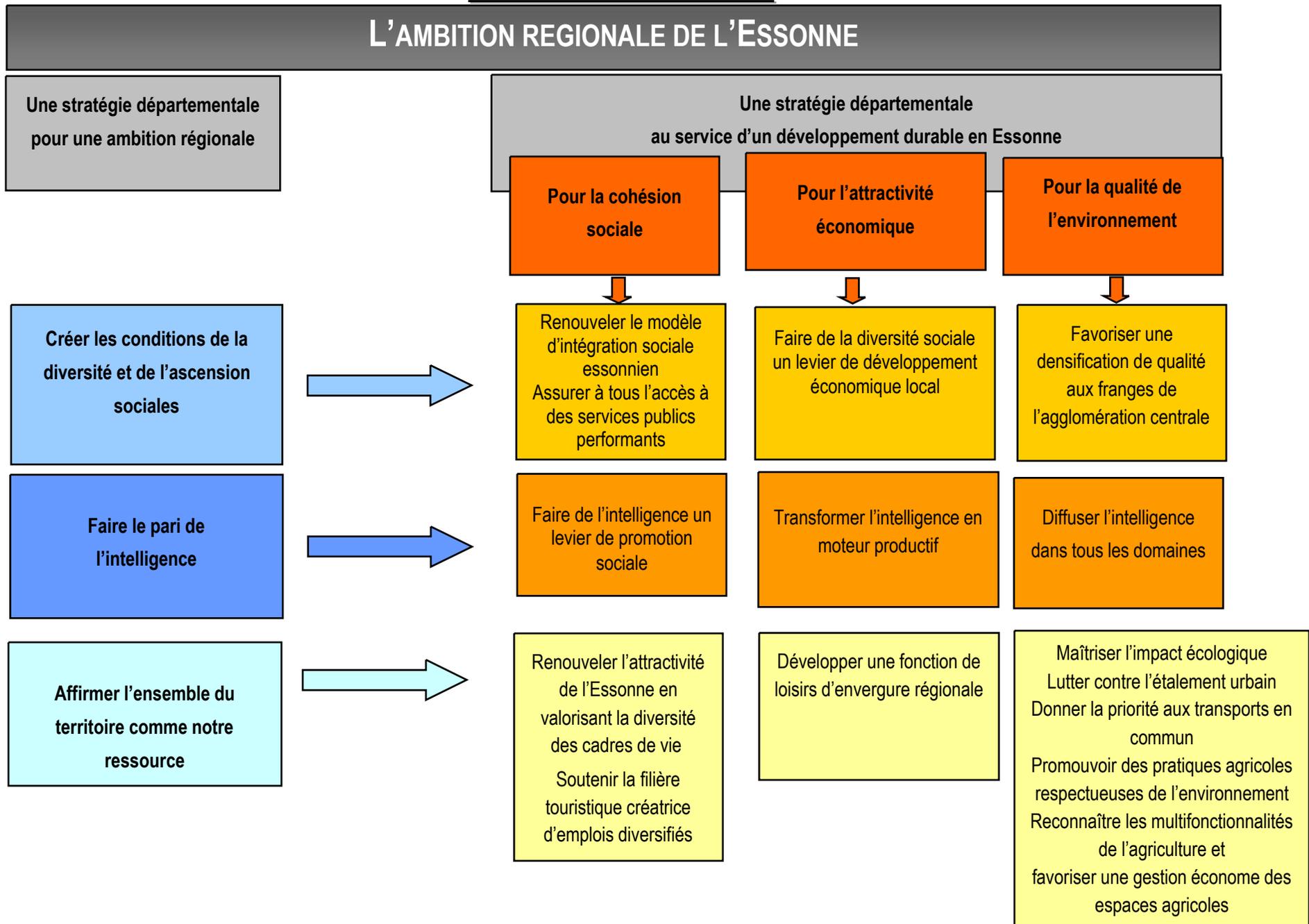
Attractivité économique

- Développer une fonction de loisirs d'échelle métropolitaine**
- Structuration d'une offre régionale autour des loisirs de pleine nature maillée à l'échelle de l'ensemble du Département, du Val d'Yerres au Sud Essonne
 - Affirmation d'équipements culturels, de loisirs
 - Développement du tourisme d'affaires
 - Adaptation de l'offre de déplacements

Qualité de l'environnement

- Maîtriser l'impact écologique**
Lutter contre l'étalement urbain
Donner la priorité aux transports en commun
Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
Reconnaître les multifonctionnalités de l'agriculture et favoriser une gestion économe des espaces agricoles
- Incitation à la mise en place de dispositifs dissuasifs à l'utilisation de la voiture
 - Politique de gestion de la ressource énergétique (éolien, bois, biomasse...)
 - Politique de traitement, de valorisation et de prévention des déchets
 - Plus grande maîtrise des nuisances (bruits, pollutions...) et des risques naturels (inondations...)
 - Maîtrise et prévention de la qualité de l'eau
 - Soutien du renouvellement urbain et requalification des friches
 - Soutien à l'urbanisation nouvelle des sites desservis par les transports en commun
 - Promotion d'une qualité urbaine plus compacte et durable dans les zones d'extension (approche environnementale de l'urbanisation)
 - Qualification de l'activité logistique, développement du fret fluvial et ferré...
 - Limitation au strict minimum de l'implantation de logistique et de centres commerciaux en Essonne à l'horizon 2020
 - Soutien à l'agriculture périurbaine, aux circuits courts de commercialisation (PPEANP, appels à projets...) et aux écofilières
 - Adaptation des politiques d'aides départementales en vue de favoriser les « éco-projets »
 - Gestion économe des espaces ouverts
 - Respect de l'arrêté du Ministère des Transports en date du 6 octobre 1994 relatif aux créneaux horaires de l'aéroport d'Orly fixant le trafic de l'aéroport à environ 200 000 mouvements par an, le nombre maximum de créneaux horaires attribuables à 250 000 et le couvre-feu

SYNTHESE DE LA 1^{ERE} PARTIE



2^{ème} partie :

**FEDERER LES TERRITOIRES
ESSONNIENS**

**TROIS DYNAMIQUES TERRITORIALES
DE DEVELOPPEMENT**

***Trois dynamiques
territoriales de
développement en
Essonne***

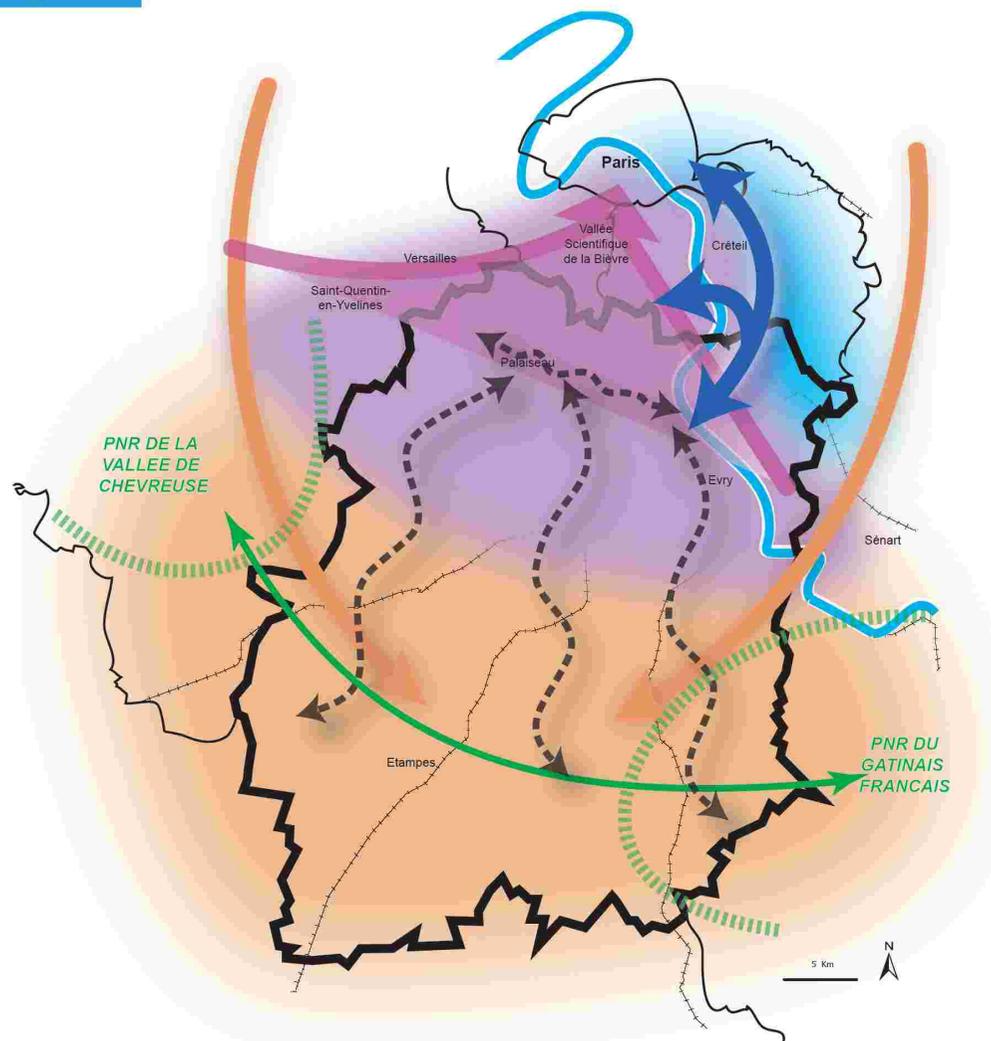
Le processus d'intégration métropolitaine qui affecte globalement l'Essonne tend simultanément à différencier les enjeux territoriaux au sein du département. Il ne s'agit plus seulement de distinguer un Nord « urbain » et un Sud qui serait rural, mais de maîtriser et mettre en valeur trois formes d'insertion métropolitaine, **trois dynamiques territoriales de développement** (voir carte ci-après) :

- ❑ au Nord, une fonction motrice majeure Recherche/Innovation à conforter sur le cône Sud francilien ;
- ❑ au Nord Est, un territoire à redynamiser à la confluence du cœur d'agglomération et du cône sud ;
- ❑ au Sud, un Arc Vert à valoriser entre Fontainebleau et Rambouillet pour lui donner une envergure d'échelle régionale.

Chacune de ces trois dynamiques vise à fédérer ces territoires, à réduire les inégalités et à produire du développement solidaire.

Dès lors, pour mettre en œuvre son projet départemental et accompagner les projets de territoire qui émergent, le Conseil Général de l'Essonne doit, dans la mise en œuvre de ses politiques, tenir compte de ces trois problématiques et inciter les territoires essonniens à se fédérer autour de ces dynamiques territoriales. Chaque territoire essonnien, au regard de ses atouts, sera ainsi en mesure de s'inscrire dans une de ces perspectives de développement et ainsi mieux contribuer à l'attractivité et à la cohésion métropolitaines.

ESSONNE 2020 : Positionnements stratégiques



- 
Val d'Yerres - Val de Seine
 Tirer parti de l'inscription du Nord-Est dans la dynamique du coeur métropolitain tout en l'ouvrant sur les dynamiques du cône de l'innovation
- 
Cône de l'Innovation
 Passer de l'arc sud des villes nouvelles à la mise en synergie de l'ensemble des composantes du cône en lien avec Paris
- 
Arc Vert
 Donner une dimension régionale au Sud Essonne
 Positionner le Sud Essonne au coeur de l'Arc vert
- 
Synergies
 Nord / Sud
 Ouest / Est

**Ni découpage
institutionnel, ni bassins
de vie**

Cette différenciation territoriale ne vise pas à promouvoir un nouveau découpage institutionnel ; elle n'a pas davantage la prétention de refléter la diversité des bassins de vie quotidiens en Essonne.

**Des dynamiques
territoriales qui se
nourrissent les unes des
autres**

Chacune des « dynamiques territoriales », ici mise en avant, est définie avant tout par une identité d'enjeux dans sa relation à la globalité métropolitaine. En ce sens, elles ne peuvent se limiter aux frontières administratives départementales ; elles constituent « une géographie floue », reflétant des dynamiques métropolitaines trans-départementales.

De la même manière, au sein de l'Essonne, ces « territoires flous », définis par des enjeux communs, ne se juxtaposent pas mais se superposent en partie, nombre de bassins de vie locaux relevant à l'évidence de plusieurs enjeux métropolitains simultanés. Plus largement, il s'agit de bien identifier la spécificité de chacune de ces dynamiques pour d'autant plus favoriser les synergies entre elles.

**Le point de vue du
Conseil Général pour :**

- **une visibilité régionale,**
- **la territorialisation des politiques du Département,**
- **la diffusion des dynamiques de développement sur tous les territoires essonniens.**

A la fois complémentaire et compatible avec la diversité des visions locales, cette différenciation territoriale, du point de vue départemental, a trois finalités :

- rendre visibles, à l'échelle régionale, les différentes situations territoriales présentes en Essonne ;
- faire converger, de façon différenciée, les politiques départementales autour de cette lecture commune des enjeux territoriaux, ce afin d'adapter au mieux les interventions du Conseil Général aux dynamiques et projets locaux ;
- inciter les territoires essoniens à se fédérer autour de ces trois dynamiques afin de faciliter la diffusion du développement sur l'ensemble du département.



Pour chacune des trois dynamiques territoriales identifiées en Essonne, le Conseil Général énonce ici le parti pris retenu en regard des tendances observées et propose des axes de travail pour faire évoluer ses propres politiques.

CONFORTER LE CONE DE L'INNOVATION PARTAGEE, EN FAVORISANT LES COMPLEMENTARITES EST/OUEST

61

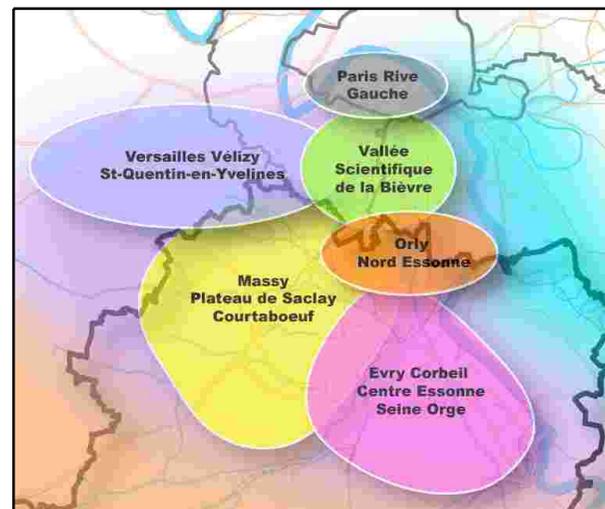
***Une dynamique globale
autour de l'innovation***

***mais qui présente
encore des effets
contrastés
entre l'Est et l'Ouest***

Le cône de l'innovation dépasse largement les frontières départementales et se compose de 6 territoires : Paris Rive Gauche, Vallée Scientifique de la Bièvre, Orly/Nord Essonne, Evry/Corbeil/Centre Essonne Seine Orge, Massy/Plateau de Saclay/Courtaboeuf et Versailles/Vélizy/Saint-Quentin. Il se caractérise par une forte dynamique de la recherche et de l'innovation.

Pourtant, cette dynamique globale a des effets très contrastés :

- entre l'Ouest, où la mixité privé/public est la plus efficace, mais risque à terme l'étouffement en raison des contraintes induites par un modèle urbain « fonctionnaliste » : juxtaposition de zones spécialisées, de territoires d'excellence sans logique d'ensemble, difficulté de mobilisation du foncier, taille critique d'une technopole non atteinte... ;
- et l'Est, territoire de contrastes où un tissu de PME / PMI coexiste avec des équipements d'excellence de recherche et développement (Génopôle, Institut National des Télécommunications, Nanopôle...) sans véritable synergie, et où les effets de la dynamique économique en terme de cohésion sociale sont limités.



**Complémentarités
au-dehors
et
au-dedans**

PARTI PRIS

Le cône de l'innovation assure un double rôle, au service de la compétitivité globale de l'Île-de-France, et pour la cohésion sociale et territoriale du Sud de la métropole. Il s'agit donc tout à la fois de **conforter sa dynamique de développement, ce en renforçant les synergies avec les composantes non essonniennes de ce cône** (Paris/Rive Gauche, Vallée Scientifique de la Bièvre, Vélizy / Saint-Quentin en Yvelines), et d'en **optimiser les effets locaux, en favorisant les complémentarités entre l'Ouest** (Massy / Plateau de Saclay / Courtaboeuf), **l'Est** (Evry / Corbeil / Centre Essonne Seine Orge) et le **pôle Orly / Nord Essonne**.

AXES DE TRAVAIL

Pour aller dans ce sens, le Conseil Général a pour objectifs de :

↳ **S'appuyer en particulier sur les pôles de compétitivité, pour « ancrer » l'innovation et l'industrie sur le territoire et diffuser la dynamique de développement**

Il importe donc de poursuivre les investissements autour des pôles de compétitivité « MediTech Santé » et « Systém@tic », lieux d'ancrage mais aussi de rayonnement et de diffusion de la dynamique de développement. L'inscription de ces dispositifs dans une stratégie plus globale permettra d'éviter toute fracture territoriale en favorisant la diffusion la plus large possible des dynamiques engendrées et en contribuant à renforcer l'attractivité et l'image des territoires les plus fragiles.

L'amplification de la dynamique de l'innovation ne doit pas en outre se limiter aux seules activités « high tech » et s'appuyer sur le transfert de technologie entre les chercheurs et les PME / PMI installées sur notre territoire, condition essentielle d'ancrage territorial. L'objectif est double : assurer la diffusion technologique et produire en Essonne ce qui est inventé en Essonne (passer de la recherche à l'innovation y compris dans les secteurs traditionnels).

**S'appuyer sur les pôles
de compétitivité pour
ancrer l'innovation et
diffuser la dynamique**

Renforcer les complémentarités Est/Ouest

Cela implique enfin de renforcer l'attractivité des pôles universitaires : requalification de l'université d'Orsay et consolidation de l'université Evry/Val d'Essonne.

↳ **Renforcer les complémentarités entre l'Est et l'Ouest au travers des politiques de déplacements et de formation**

La mise en synergie des deux dynamiques du cône Sud de l'innovation est essentielle autant autour des centres de recherche (Saclay/Génopôle...) que des établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, IUT...). Plus largement, les complémentarités sont à développer en terme de fonctionnement territorial (l'attractivité résidentielle nourrissant l'attractivité économique et vice versa). La Tangentielle sud (liaison Evry-Massy) prolongée jusque Versailles et Melun constitue en ce sens un projet indispensable au développement du cône Sud francilien tant en termes de déplacements (réponse aux besoins de cabotage) que de structuration et de renouvellement urbain.

La complémentarité Est/Ouest doit aussi être source de cohésion sociale. A ce titre, la nécessaire réduction des écarts entre l'offre d'emploi et les niveaux de qualification de la main d'œuvre locale pourrait s'appuyer sur des politiques de formation appropriées renforcées.

↳ **Faire du pôle Orly / Nord Essonne un véritable « centre d'affaires » sud francilien au service de l'ensemble du cône de l'innovation**

En 2005, les activités aéroportuaires ne représentent que 24% des emplois du pôle d'Orly / Nord Essonne (soit 37 000 emplois dont 21 000 directs et 16 000 induits) et se caractérisent, de surcroît, par une forte majorité d'emplois de faible qualification (60% d'employés et d'ouvriers, contre 48.5% en moyenne régionale ; 14% de chefs d'entreprises et cadres, contre 23% au niveau régional). Il devient de plus en plus évident que le développement de

Structurer un « centre d'affaires » Sud francilien

ce pôle ne passera pas d'abord par les activités aéronautiques, mais par l'émergence d'un pôle d'affaires sud francilien, dans la continuité de la tertiarisation actuellement à l'œuvre et en lien avec l'ensemble des territoires du cône Sud. Le renforcement du pôle d'Orly / Nord Essonne s'inscrirait ainsi autour d'une double fonction : l'international et le tertiaire qui en termes d'emplois couvre une grande diversité de niveaux de qualification.

Il importera à cet effet :

- de diversifier l'offre aérienne en vue de l'adapter aux besoins du tissu économique de l'ensemble du cône Sud tout en veillant à réduire les nuisances environnementales,
- de faciliter l'accessibilité (Site propre de transports en commun Saint-Quentin / Saclay / Massy / Orly, tramway Villejuif / Athis-Mons / Juvisy, liaison Evry / Orly, gare TGV à Orly en complémentarité du développement de celle de Massy),
- de mettre en cohérence les divers projets de développement économique,
- et enfin de créer un système de gouvernance local efficient.

Une démarche ambitieuse est actuellement menée conjointement par les Conseils Généraux de l'Essonne et du Val de Marne en vue d'élaborer, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux des deux départements, un schéma d'aménagement et une stratégie de développement du pôle économique d'Orly / Nord Essonne d'ici la fin de l'année 2006. Il importera de faire valoir les orientations de ce schéma transdépartemental dans le cadre d'une part de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Amont dont le périmètre s'arrête malheureusement à la frontière Essonne / Val de Marne et, d'autre part, de l'OIN de Massy / Palaiseau / Saclay / Versailles / Saint-Quentin-en-Yvelines.

Mettre en synergie trois points d'appui transdépartementaux

↪ **Mettre en synergie l'ensemble des composantes du cône Sud de l'innovation, autour de trois points d'appui transdépartementaux**

Cette mise en synergie s'impose tant à l'échelle de l'Essonne qu'à l'échelle globale du cône sud.

A l'échelle globale, cela suppose notamment d'étudier les conditions de constitution d'un espace d'animation transdépartemental qui pourra tirer parti des travaux préparatoires au SDRIF pour se mettre en place.

Cela renvoie également à la nécessité d'identifier les projets de transport en commun prioritaires à améliorer ou à mettre en œuvre entre les diverses composantes du cône (RER, sites propres...).

Au sein du cône Sud, cette synergie pourrait être adossée au renforcement de trois points d'appui transdépartementaux, à même d'identifier davantage ce cône, tant au-dedans qu'au-dehors :

- au Nord, autour du secteur Massy / Orly / Nord Essonne et du pôle fonctionnel et d'affaires qu'il est à même de constituer à l'échelle du Sud Francilien ;
- à l'Ouest, autour de Saint-Quentin et du Plateau de Saclay, en prenant appui sur les complémentarités entre recherche publique et entreprises privées, tel que l'envisage la démarche de l'OIN ;
- à l'Est, autour de Corbeil, Evry et Sénart, en recherchant à cette échelle des complémentarités urbaines et fonctionnelles (universités, offre culturelle et de loisirs...).

Qualifier l'offre territoriale

↪ **Développer une offre territoriale attractive et innovante**

La réussite du cône Sud passe aussi par une offre territoriale de qualité ciblée, à savoir adaptée aux entreprises et ménages que l'on souhaite y accueillir que ce soit en termes d'offre immobilière (ZAE), de services (haut débit, aides à la personne, équipements culturels...) ou de transports.

Grands projets structurants sur l'ensemble du cône

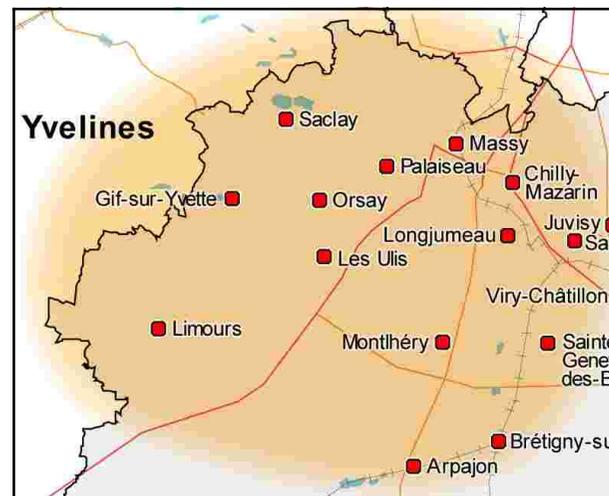
- ↳ Développement des clusters Recherche / Innovation (Saclay, Evry) par une politique d'investissements ciblée (Digitéolabs, Génopôle...)
 - ↳ Renforcement des pôles universitaires d'Evry Val d'Essonne et de Paris Sud XI
- ↳ Réalisation de la Tangentielle sud : Liaison ferrée en mode léger Evry-Massy (en prolongement vers Versailles et Melun)
 - ↳ Barreau Sud TGV Massy / Valenton
 - ↳ Modernisation des lignes RER C et D
 - ↳ Gares multimodales de Massy et Juvisy
 - ↳ Gare TGV Orly en complément du développement de la gare de Massy
- ↳ Centre international de congrès et de conférence Massy / Orly
 - ↳ Cité scolaire internationale

La dynamique globale autour de l'innovation à l'échelle de ce cône Sud francilien recouvre néanmoins des réalités singulières à l'Est et à l'Ouest, auxquelles le Conseil Général doit adapter ses politiques.

Pour l'Ouest

Entre excellence et étouffement

L'Ouest du cône Sud de l'innovation constitue un territoire d'excellence, mais son développement est menacé d'étouffement en raison des limites d'un modèle urbanistique marqué par le « zonage », la spécialisation des fonctions sociales et économiques (Plateau de Saclay plutôt secteur public, Courtabœuf plutôt privé) et une difficile mobilisation du foncier (20% des espaces urbanisables du Plateau de Saclay, majoritairement propriété de l'Etat, ont été mobilisés). L'absence de lieux de vie, l'émiettement des projets sans cohérence d'ensemble, l'insuffisance des dessertes en transport en commun constituent, en outre, autant de freins à l'attractivité économique du secteur.



Anticiper le risque en favorisant le décroissement du territoire

PARTI PRIS

Le Conseil Général doit donc **anticiper ce risque** d'étouffement, non seulement en consolidant la Recherche et Développement, mais aussi en contribuant à faire évoluer le mode d'organisation urbaine. Il s'agit de **favoriser le décroissement du territoire dans un souci d'équilibre entre développement technopolitain et qualité de vie**. Comment ? En encourageant la mixité fonctionnelle, la création de lieux de vie, la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement d'ensemble traitant de façon coordonnée la diversité des problématiques urbaines (logements, déplacements, équipements, espaces publics...).

Renouveler le modèle urbain par une mixité des fonctions

AXES DE TRAVAIL

Pour aller dans ce sens, et notamment pour retrouver sur ce territoire une capacité d'accueil résidentiel, le Conseil Général devra mobiliser le levier de ses équipements collectifs (collèges...) et de ses aides aux équipements intercommunaux (piscines, gymnases...), de ses politiques de déplacements (requalification urbaine de certaines infrastructures routières, doublement de la RD 36, desserte en transports en commun du Plateau de Saclay, SPTC Massy – Les Ulis) ou encore de ses interventions en matière de services aux entreprises (crèches interentreprises par exemple)...

La nécessaire densification de certains secteurs devra en outre s'accompagner de prescriptions fortes pour valoriser les espaces naturels et agricoles et les coupures vertes.

La mise en place d'une Opération d'Intérêt National (OIN), qui vise à concilier compétitivité internationale et projet urbain ambitieux, devra constituer une opportunité afin de faire converger les interventions publiques autour d'une vision renouvelée de ce territoire, combinant développement technopolitain et attractivité résidentielle, dans le respect de l'équilibre écologique du territoire.

Grands projets structurants de l'ouest du cône de l'innovation

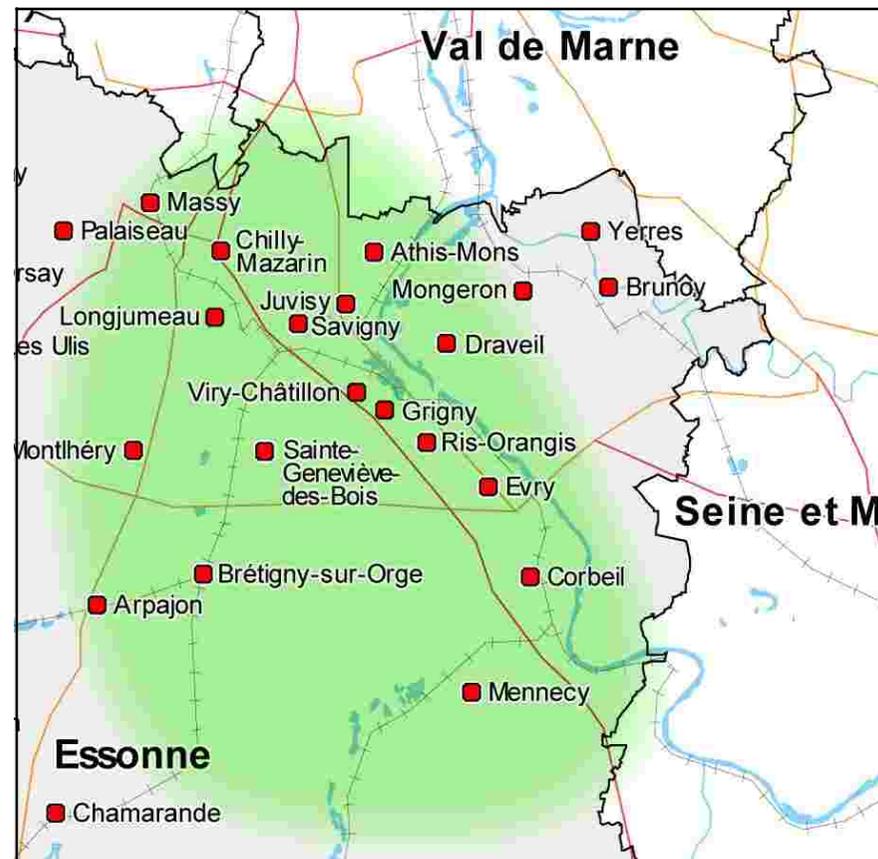
- ↳ Sites propres (St Quentin / Palaiseau Polytechnique / Massy / Orly et Massy / Les Ulis)
- ↳ Doublement de la RD 36 / Christ de Saclay
- ↳ Requalification du parc d'activités de Courtabœuf
- ↳ Ring des Ulis
- ↳ OIN Massy-Palaiseau-Saclay

CONFORTER LE CONE DE L'INNOVATION PARTAGEE, EN FAVORISANT LES COMPLEMENTARITES EST/OUEST

Pour l'Est

Entre développement et passage

L'Est du cône de l'innovation est le territoire où la croissance est la plus forte en l'Essonne, tant sur le plan économique que démographique. Mais c'est également le territoire le plus marqué par le « passage », aussi bien des entreprises que des ménages.



**Retourner
en atout
une fonction de passage
non maîtrisée**

PARTI PRIS

Il s'agit, pour le Conseil Général, de **retourner cette tendance**, aujourd'hui subie, **en atout** pour le développement et la cohésion de ce territoire.

Bien situé, aux franges de l'agglomération centrale, bénéficiant d'une offre territoriale variée et d'un potentiel de développement résidentiel et économique important, ce territoire peut jouer un rôle majeur pour relancer une offre de logements diversifiés. A cet égard, la grande agglomération d'Evry Corbeil Essonne Seine Orge, bassin de vie pertinent à l'échelle francilienne (500 000 habitants), devrait être un **territoire privilégié pour concrétiser la volonté d'une densification maîtrisée affichée au travers des premières orientations du SDRIF**. Cette orientation devrait permettre d'atteindre l'objectif d'une **plus grande mixité sociale** et en outre de renforcer **les complémentarités Est / Ouest du cône** en **mettant en synergie les dynamiques de l'emploi et de l'accueil résidentiel** : création d'une offre de logement attractive pour les salariés du secteur d'Evry / Corbeil, comme pour ceux du secteur Massy / Saclay / Courtaboeuf (résidant aujourd'hui pour partie dans les Yvelines) ; réponse au risque de pénurie de main d'œuvre qui se dessine à l'Ouest (vieillesse, concentration croissante des catégories supérieures) ; montée en qualification de l'appareil économique sur l'Est et la Vallée de la Seine...

AXES DE TRAVAIL

Pour aller dans ce sens, le Conseil Général peut mobiliser ses différentes politiques afin de dynamiser l'attractivité de ce territoire, au travers de :

**Renouvellement urbain
et densification**

- ↪ **Un vaste programme de renouvellement urbain et de relance de l'habitat, combinant densification du centre Essonne et le long de la Vallée de la Seine et structuration des franges**

Il s'agit de passer d'un territoire d'expansion à un territoire de renouvellement axé sur un développement avant tout qualitatif.

Cette problématique de densification, qui constitue la condition impérative pour éviter la poursuite de l'étalement urbain vers le Sud, s'inscrit dans la continuité des réflexions actuellement menées par l'Agence d'Urbanisme et de Développement Essonne Seine Orge (AUDESO) autour des gares.

Elle renvoie notamment aux dynamiques de renouvellement qui sont amorcées le long de la Seine dont il importe d'affirmer la fonction urbaine (Viry Châtillon, Ris Orangis : Dock des Alcools...) et à la nécessaire requalification urbaine des axes RN7 et RN20. Le couloir Seine / RN7 présente des enjeux majeurs en termes de requalification urbaine, sociale et économique : reconversion de friches industrielles (Docks des Alcools, LU), densification de secteurs résidentiels et renouvellement urbain (Evry, Corbeil, Grigny).

Elle fait également écho au projet de ville d'Evry qui affiche une volonté de relancer la construction de logements en vue de diversifier les parcours et de renforcer l'attractivité de l'offre résidentielle en s'appuyant sur les potentialités existantes (transports urbains performants, offre de services, multiplicité des équipements publics, parcs et espaces verts...) ou encore en projet (terrains Clause de Brétigny-sur-Orge...).

La structuration de l'armature urbaine dans les franges autour d'axes forts soulève quant à elle la question d'une part, des centralités et, d'autre part, du devenir de certains espaces ouverts agricoles (Chevannes – 3 380 ha, Vert le Grand – 4 820 ha...) et enfin des déplacements (enclavement du Val d'Essonne, du Pays de Limours et du Val d'Yerres).



Une valorisation des atouts en terme de qualité de vie

La Vallée de la Seine est un site phare en terme d'attractivité territoriale. Le fleuve constitue un site stratégique qui doit être appréhendé dans la globalité de ses fonctions : axe de renouvellement urbain et de loisirs, il porte aussi des enjeux majeurs en termes non seulement de développement économique, mais aussi de transports (intermodalité avec le fer et la route, transport de passagers....)

Valorisation des atouts résidentiels : Vallée de la Seine, offre de loisirs et de déplacements

Plus largement, ce territoire dispose d'un grand potentiel d'espaces de qualité (forêt de Sénart, de Rougeau, bois de Saint Eutrope, Vallées de la Seine, de l'Essonne et de l'Orge, parc des Joncs Marins, cirque de l'Essonne, aqueduc de la Vanne) qui, mis en réseau, et allié à une politique volontariste d'espaces publics urbains, pourrait constituer une vaste trame verte de promenade et de loisirs.

Ces objectifs de valorisation de la qualité de vie passent aussi par l'amélioration de l'offre de déplacements au travers de projets tels que la modernisation des lignes C et D du RER ou le transport en site propre évoqué le long de la francilienne. Ils ouvrent en outre le débat sur des questions telles que le devenir des emprises foncières de l'Etat pour le projet C6 que les élus souhaitent voir supprimer, ou encore la possibilité de créer un site propre sur la RN20 au nord d'Arpajon.

Des complémentarités peuvent en outre être développées en terme d'offre de loisirs avec le Carré de Sénart qui doit accueillir divers projets dans ce domaine (aquarium, félins...).

Qualification économique

↪ **Une meilleure qualification du tissu économique**

Il importe de renforcer la qualification et la lisibilité économique de ce territoire qui concentre la moitié de l'offre disponible en Zones d'Activités Economiques du Département : repositionnement des ZAE sur le marché francilien (densification, amélioration de l'environnement, desserte, haut débit...), identification des choix stratégiques à mettre en œuvre en termes de logistique, requalification économique des secteurs de friches (RN7...).

Renforcement des services à la population

↪ **Un renforcement ciblé de l'offre de services à la population, notamment autour des ménages mono actifs**

Les ménages ne disposant que d'un seul revenu (couples, personnes seules, familles monoparentales...) éprouvent aujourd'hui les plus grandes difficultés à se maintenir en Ile-de-France, alors qu'elles ne constituent pas une catégorie « classique » de l'action sociale. Le Conseil Général se doit d'adapter son offre de services en regard de ces nouvelles fragilités sociales. Il conviendra également de développer l'offre en termes de logements étudiants et de résidences pour jeunes salariés qui s'avère aujourd'hui très insuffisante.

Amplification des interventions sociales accompagnant le renouvellement urbain

↳ **Un renforcement des actions de renouvellement urbain et d'insertion sur les territoires les plus sensibles du couloir Seine/RN7**

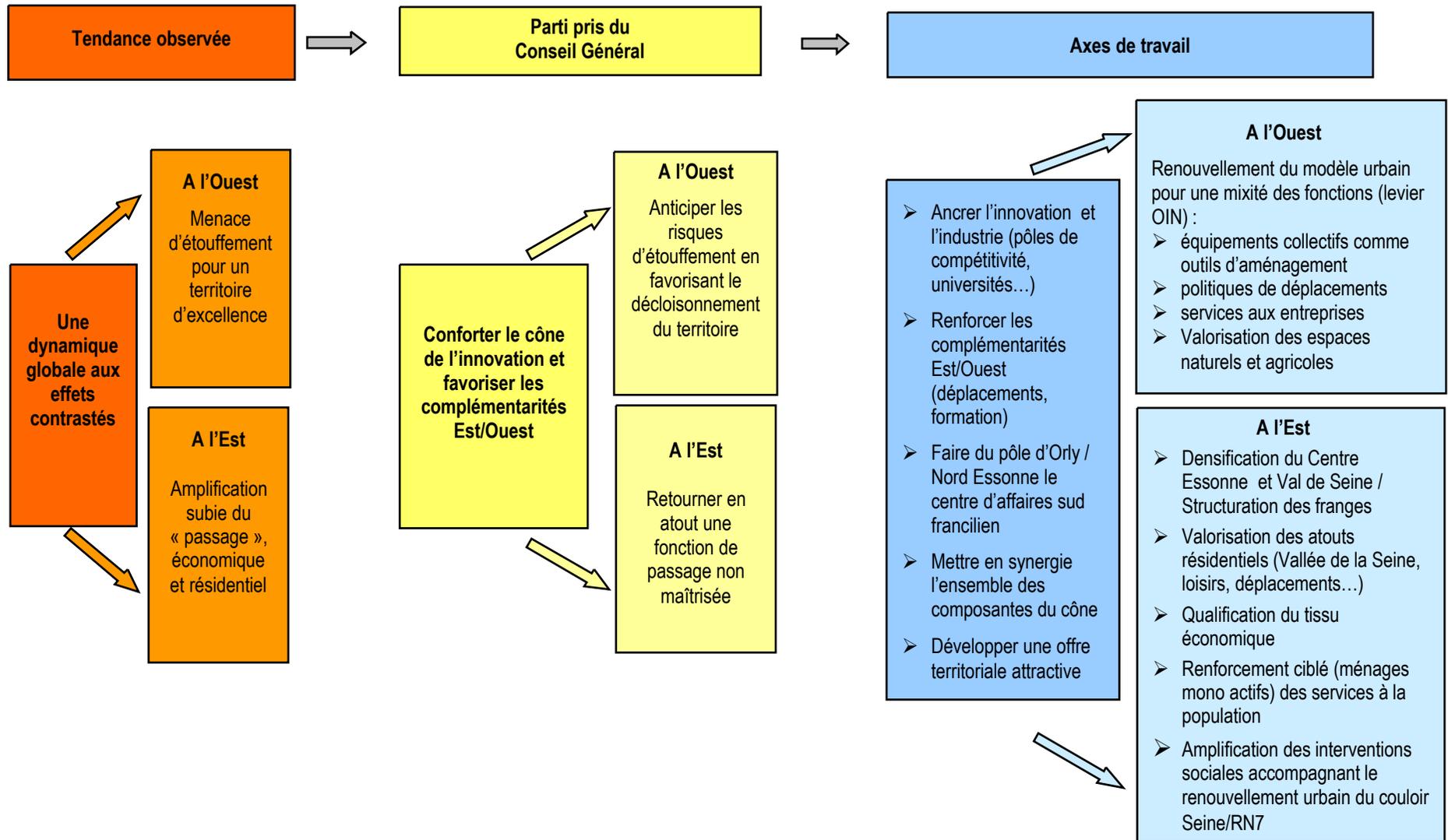
Le Conseil Général est largement engagé dans la politique de renouvellement urbain de grande ampleur qui touche notamment ce secteur. Cette politique d'investissement doit être accompagnée d'un renforcement simultané des interventions sociales quotidiennes en direction des populations résidentes, en matière notamment de politiques de l'enfance, de la jeunesse et de l'insertion sociale et professionnelle. Le Conseil Général s'y emploiera.

Grands projets structurants de l'est du cône de l'innovation

- ↳ Valorisation de la Vallée de la Seine
- ↳ Déplacements : tramway Villejuif / Athis / Juvisy, liaison Evry / Orly, site propre de transports en commun RN104, mise en site propre de la ligne 402
- ↳ Requalification des Zones d'Activités Economiques
- ↳ Valorisation des secteurs hippodrome / terrain LU et gare Bois de l'Epine / hôpital de Courcouronnes / site de Perray Vacluse à Epinay-sur-Orge
- ↳ Requalification urbaine et sociale du secteur RN7
- ↳ Requalification de la RN 20
- ↳ Création d'un accès à la francilienne à Marcoussis

CONFORTER LE CONE DE L'INNOVATION PARTAGEE, EN FAVORISANT LES COMPLEMENTARITES EST/OUEST

CONFORTER LE CONE DE L'INNOVATION

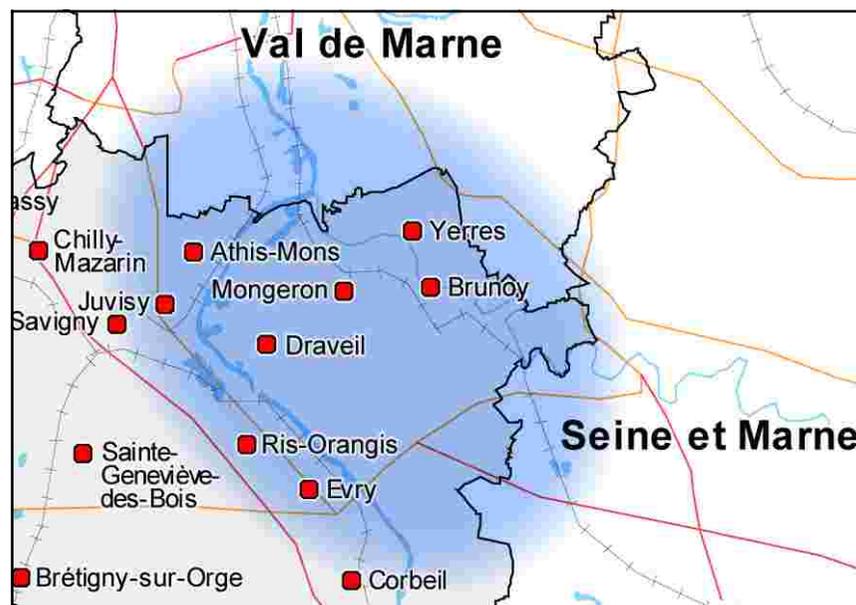


Panne de l'emploi et perte de population

Au Nord Est, la situation offre des spécificités singulières au regard de ce que connaît le département dans son ensemble :

- l'emploi est en panne ;
- on assiste moins au passage des ménages qu'à une sédentarisation, au risque d'une perte de population, cas unique en Essonne ;
- on observe enfin la coexistence de dynamiques globales d'élévation du niveau de vie et de territoires concentrant des difficultés sociales (46% de parc social à Vigneux, 39% à Epinay sous Sénart).

En réalité, et comme en témoignent ces dynamiques à l'œuvre depuis 25 ans, le Nord Est de l'Essonne, essentiellement résidentiel (20% de la population et seulement 13% de l'emploi départemental), est davantage intégré à l'agglomération centrale — c'est-à-dire à un espace fortement urbanisé en mutation — qu'à la dynamique du cône de l'innovation Sud francilien proprement dite.



***Infléchir la tendance
pour tirer parti de la
dynamique du cœur
métropolitain***

***tout en l'ouvrant sur le
cône de l'innovation***

PARTI PRIS

Au Nord Est de l'Essonne, le Val d'Yerres / Val de Seine constitue un territoire à la confluence d'Orly/Créteil au nord, de Sénart à l'est et d'Evry au sud et, plus largement, un espace intégré au cœur de l'agglomération centrale. Il tend de plus en plus à suivre la dynamique de l'agglomération centrale, comme le Val de Marne par exemple (perte d'attractivité tant démographique qu'économique, pratiques sociales de 1^{ère} couronne).

On pourrait envisager, comme cela a été longtemps affiché, de contrecarrer cette dynamique en cherchant à intégrer à toutes forces le Nord Est au sein du cône Sud (par le biais des infrastructures de déplacements par exemple).

Avec le recul, cela paraît difficile. Il ne s'agit pas pour autant d'accepter en l'état la dynamique actuelle avec tous les risques qu'elle comporte (une résidentialisation accrue, conjuguée avec des difficultés croissantes d'accès au marché du travail de la zone centrale). Il paraît donc impératif d'**infléchir nettement cette tendance** de telle manière que ce territoire tire parti au mieux de son inscription dans l'espace central de la métropole, tout en l'ouvrant sur les dynamiques du cône de l'innovation. C'est le sens de l'axe stratégique proposé : **optimiser la fonction de confluence de ce territoire entre cœur métropolitain et cône de l'innovation.**

Cette stratégie doit s'appuyer autour d'une identité structurante : la Seine. Avec la vallée de l'Yerres et la forêt de Sénart, la vallée de la Seine est un atout, elle est à même de caractériser ce territoire du Nord Est essonnien qui dispose d'atouts environnementaux et patrimoniaux remarquables comme un vaste « parc urbain », autour de fonctions de loisirs (verts et bleus) majeures à l'échelle du cœur métropolitain.

Simultanément, la Seine doit constituer un véritable trait d'union Est/Ouest avec le reste du département, et notamment le cône Sud, tout en étant davantage confortée comme un axe structurant Nord/Sud vers Paris.

Comme l'ensemble du cœur métropolitain, le Nord Est de l'Essonne constitue par ailleurs un espace urbain qu'il faut à la fois :

- renouveler, en retrouvant notamment une capacité d'offre résidentielle ;
- adapter à l'évolution de sa population et de ses besoins en services ;

Amélioration de l'accessibilité

- diversifier, en suscitant un développement économique adapté à son tissu urbain ;
- et surtout « désenclaver », en garantissant une plus grande mobilité eu égard à sa proximité des grands pôles d'emplois et de services de la zone dense vers Paris, mais aussi Orly, Créteil et même Evry.

Il importe de faire valoir les grands enjeux de ce territoire de confluence dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Amont dont le périmètre s'arrête aux limites de l'Essonne ce qui, compte tenu des synergies existantes avec le Val de Marne, est regrettable.

AXES DE TRAVAIL

Pour prendre acte de la spécificité de ce territoire, en l'ouvrant sur les dynamiques essonniennes, le Conseil Général peut jouer sur différents registres, notamment :

↳ Réduire le déficit d'accessibilité au marché du travail du cœur d'agglomération

La nécessaire ouverture du Nord Est vers les pôles d'emplois de la zone dense constitue aujourd'hui un enjeu majeur, non seulement pour faciliter les actuels déplacements domicile travail, mais aussi pour élargir le bassin d'emploi des populations les plus précaires. En effet, près d'un actif sur deux du secteur englobant les Portes de l'Essonne, le Val d'Yerres et Sénart Val de Seine travaillent aujourd'hui dans la zone centrale Paris/petite couronne (contre seulement 1 essonnien sur 3) dont 1 sur 5 dans le Val de Marne.

Se pose par ailleurs les questions du « bouchon » de Villeneuve-Saint-Georges et des franchissements de Seine.

Un pont supplémentaire sur la Seine permettant de relier en transports en commun le Val d'Yerres au plateau d'Orly paraît nécessaire et urgent. C'est un projet plus rapidement réalisable que la déviation de Villeneuve-Saint-Georges reliant le « Réveil-Matin » de Montgeron au plateau de Crosne et Valenton. Si le principe d'un projet de déviation paraît devoir être maintenu, les emprises de la liaison A6/N6 doivent être levées.

Renouvellement de l'offre de logements

↪ **Favoriser le renouvellement urbain notamment pour répondre aux besoins diversifiés de logements**

Le Nord Est se caractérise par des enjeux forts de renouvellement urbain dans la plupart des communes (Draveil, Vigneux, Montgeron, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart). Ce territoire dont la fonction résidentielle tend à être concurrencée par les secteurs limitrophes (la Seine et Marne notamment), est en effet très dense, contraint (zones inondables, PEB d'Orly...) et offre peu de réserves foncières (hormis Vigneux-sur-Seine). Le seul maintien de la population existante nécessiterait, avec un desserrement identique, sur 10 ans à l'horizon 2015, autour de 5000 logements supplémentaires. C'est donc bien au travers du renouvellement urbain sur les territoires les plus en difficultés qu'il peut être en partie répondu aux besoins en logement pour stabiliser la population en place et développer la diversité sociale.

Adaptation des services

↪ **Adapter les politiques de services à la population et à ces spécificités fortes** que sont le vieillissement (entre 2005 et 2020, les moins de 20 ans devraient diminuer de 11%, tandis que les plus de 75 ans devraient augmenter de 44%), le repli démographique (c'est le seul territoire de l'Essonne qui risque de connaître un repli démographique avec une perte estimée à 4 600 habitants sur le secteur du Val d'Yerres / Val de Seine entre 2005 et 2020), et la forte densité (2 800 hab./km² contre 630 en Essonne)...

Cette adaptation de l'action publique pourrait entre autre se traduire par la mise en œuvre d'une politique spécifique en faveur des personnes âgées : maintien à domicile, établissements médicalisés, offre de services de qualité, centre de formation aux métiers sociaux et médico-sociaux...

Une diversification de l'offre éducative pourrait par ailleurs être mise en œuvre autour de la création d'un centre de formation sur les métiers de l'eau et de l'environnement.

Affirmation de la fonction de loisirs

↳ **Valoriser la fonction de loisirs du territoire**

Le Nord Est bénéficie d'une forte potentialité en termes de loisirs qu'il importe de valoriser (47% d'espaces naturels et ouverts) : vallées de la Seine et de l'Yerres, forêt de Sénart et maison de la Faisanderie, base de loisirs de Draveil, propriété Caillebotte...

Le Conseil Général pourrait notamment développer une stratégie volontariste autour de :

- la vallée de la Seine, axe de requalification urbaine majeur et élément d'attractivité indéniable en terme de qualité de vie,
- de la forêt de Sénart qui, au regard de la fréquentation actuelle, constitue un grand poumon vert de la zone dense,
- et la vallée de l'Yerres (fil vert, parc Caillebotte...).

Cette orientation récréative renvoie également au devenir du site remarquable de Vigneux-sur-Seine (150 ha). Le Conseil Général a apporté son soutien au projet porté par la communauté d'agglomération Sénart/Val de Seine. La vocation de ce secteur pourrait être affectée principalement aux loisirs, notamment nautiques. Une partie du site pourrait également accueillir des activités économiques, notamment des entreprises à la recherche de très grandes parcelles dans un site d'une grande qualité environnementale à 25 km de Paris.

Il s'agirait ainsi d'affirmer sur ce secteur une fonction régionale forte : un des poumons verts du cœur d'agglomération à l'instar des boucles de la Marne.

Développement d'un micro entrepreneuriat innovant et de l'économie de services

↳ **Prendre appui sur la fonction résidentielle du territoire pour :**

- d'une part, **favoriser un micro entrepreneuriat innovant**, en lien avec la dynamique du cône Sud francilien (exemples : monde culturel et artistique, e.entreprises...),

**Raccrocher à la
dynamique les territoires
concentrant les
difficultés sociales**

- et, d'autre part, **développer l'emploi de services, notamment aux personnes.**

Le renforcement de cette économie résidentielle suppose d'inventer de nouveaux outils tels que, par exemple, le soutien de petits programmes immobiliers mixtes (habitat / artisanat) en zone dense. La politique contractuelle d'aide aux communes et intercommunalités peut également constituer un levier important dans ce domaine.

↪ **Mobiliser les ressources produites par le développement de l'économie résidentielle (en particulier de services) pour tirer vers le haut les territoires concentrant les difficultés sociales**

Le développement de l'économie de services aux ménages et aux loisirs, dans toute leur diversité, peut permettre, d'une part, de développer et diversifier l'offre d'emploi au profit en particulier des moins qualifiés et, d'autre part, de générer des retombées locales positives sur les territoires les plus fragiles.

L'implantation d'une école de la deuxième chance pourrait, en outre, constituer un autre type de réponse à développer sur ce territoire en vue d'assurer une insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation et exclus du marché du travail.

Grands projets structurants du Val d'Yerres / Val de Seine

↳ Valorisation de la vallée de la Seine

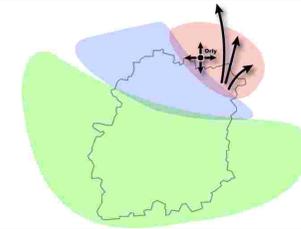
↳ Franchissement de la Seine

(transports en commun Val d'Yerres / Orly)

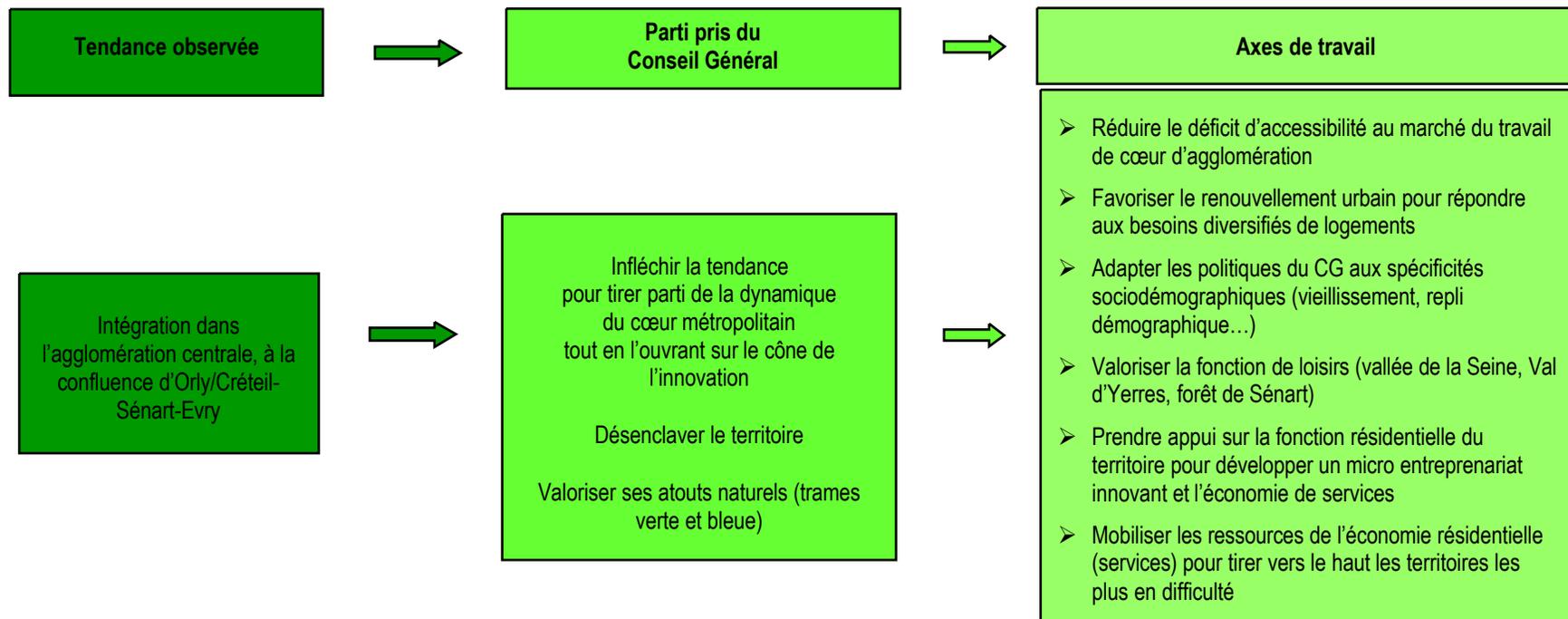
↳ Modernisation de la ligne RER D

↳ Accélération des opérations de renouvellement urbain

↳ Loisirs : Port de Vigneux (activités nautiques) / Forêt de Sénart /
Vallée de l'Yerres (fil vert et parc Caillebotte)



AU NORD EST, REDYNAMISER LE VAL D'YERRES / VAL DE SEINE, TERRITOIRE DE CONFLUENCE

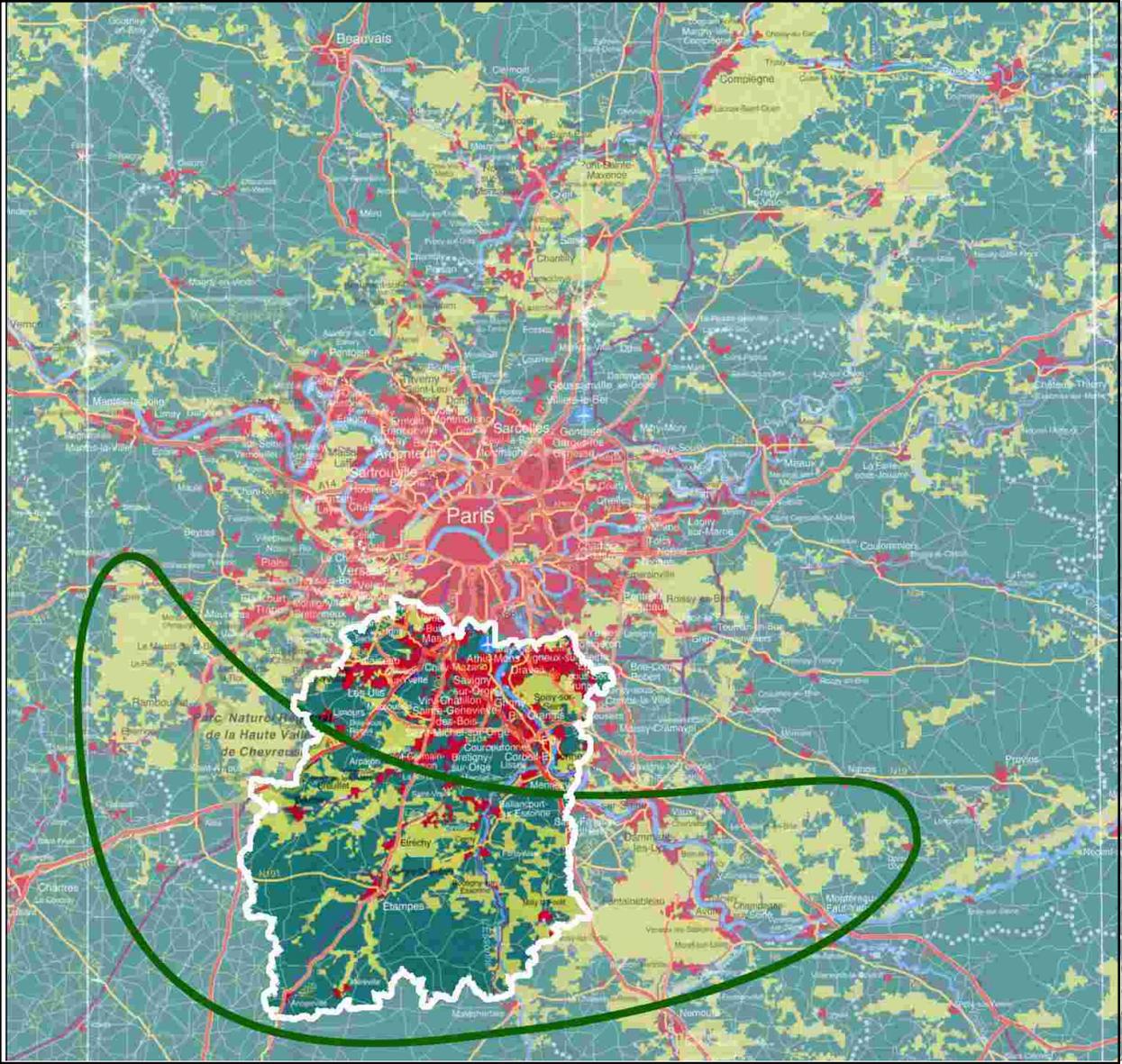


Des faiblesses locales, un potentiel régional

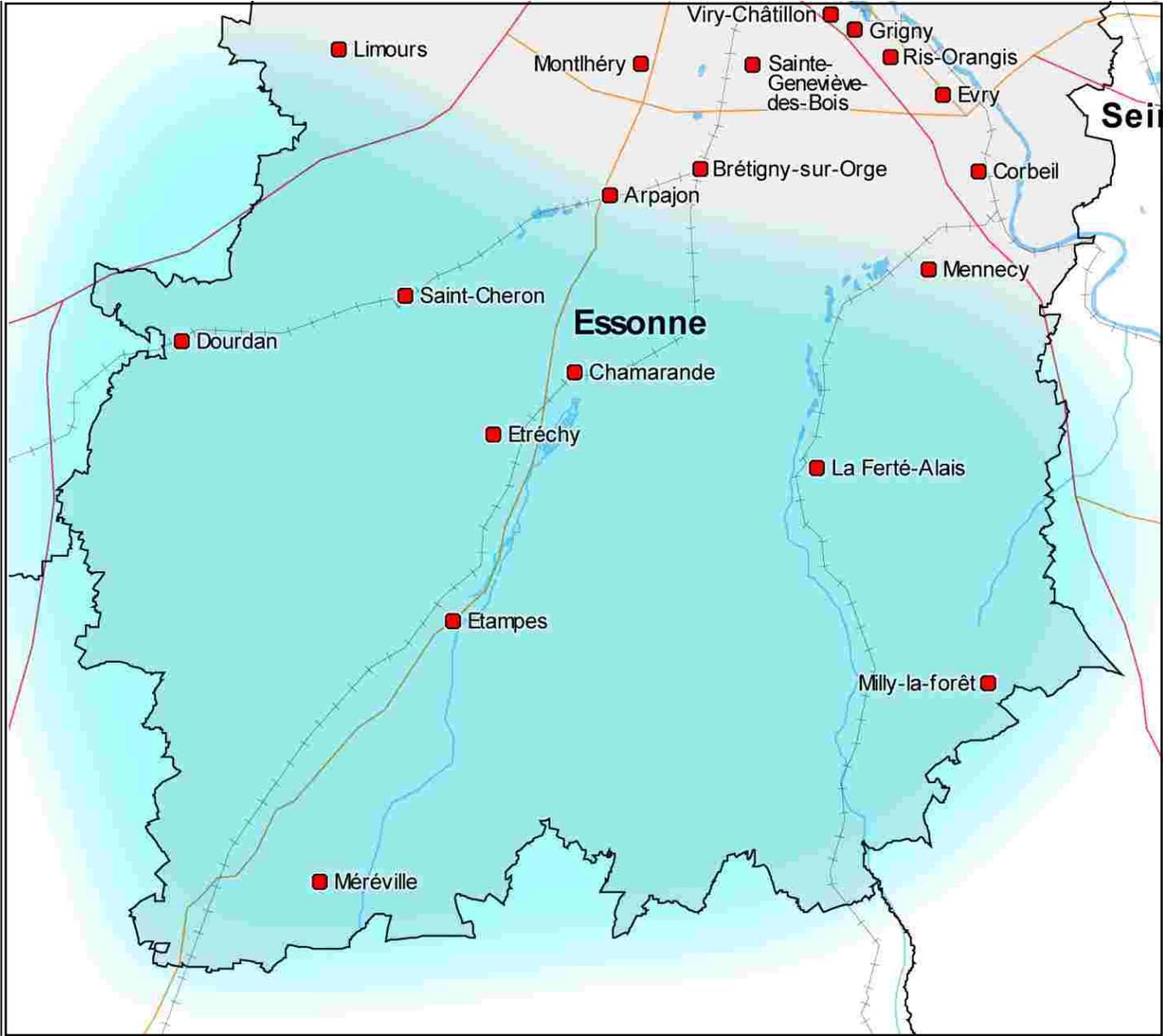
La dynamique actuelle du Sud Essonne, alimentée essentiellement par le desserrement venant du Nord du département, est insuffisante pour assurer l'équilibre social et économique de ce territoire (déficit de services, faiblesse de l'emploi local, difficultés de transport, manque de vision d'ensemble à moyen et long termes...).

On ne peut donc pas se satisfaire de cette dépendance du Sud de l'Essonne au Nord du département. Pour autant, une dynamique de développement local endogène ne parviendra pas davantage, seule, à conforter ce territoire. Pourtant, le Sud de l'Ile-de-France — et en particulier l'Arc Vert de Fontainebleau à Rambouillet — a des atouts majeurs autour d'une densité et **d'une continuité « verte » exceptionnelle à l'échelle du proche Bassin Parisien** qui peuvent être mis au service d'une attractivité d'échelle francilienne.

Regroupant des diversités territoriales et d'aménagements importantes (massifs boisés, cours d'eau, espaces ouverts agricoles, patrimoine ancien bâti), le Sud Essonne fait **le lien entre deux pôles structurants complémentaires** (Rambouillet, Fontainebleau), entre **deux parcs naturels régionaux** (Gâtinais français et Vallée de Chevreuse), entre toutes les **villes royales** du sud francilien (Dourdan, Etampes, Fontainebleau et Rambouillet). Il offre un important potentiel autour **des loisirs de plein air et de la découverte du patrimoine bâti ancien et des parcs et jardins privés** (Courson, Courances...) **et publics** (Chamarande, Méréville).



DONNER A L'ARC VERT SUD UNE ENVERGURE D'ECHELLE REGIONALE



**Changer de vitesse
autour d'une fonction
régionale**

PARTI PRIS

Le pari que propose le Conseil Général consiste ainsi à « **changer de vitesse** » et donner à l'Arc Vert Sud **une dimension régionale**, un véritable rôle à l'échelle francilienne, non seulement en matière de loisirs, tourisme mais aussi de développement économique.... Il s'agit ainsi de bénéficier localement des retombées de cette dynamique et permettre qu'un processus de développement plus dynamique se mette en oeuvre (diversification de l'emploi local, croissance de l'offre de services à la population, produits du terroir, agriculture, valorisation des sites remarquables...).

AXES DE TRAVAIL

Dans cette perspective, le Conseil Général peut :

↳ **Faire de la production agricole un facteur d'amélioration de la qualité de vie et de développement économique local**

Au-delà des paysages agricoles et ruraux qui font du département un lieu à la qualité de vie reconnue et recherchée, la production agricole, comme force économique, doit savoir tirer profit du grand bassin de consommation métropolitain en renforçant les liens entre producteurs et consommateurs.

Un débouché qu'il faut replacer à la portée des consommateurs en recherche de production locale de qualité et de sécurité alimentaire.

Ainsi, par exemple, l'Essonne est le premier département producteur de cresson ; il conviendra de s'appuyer sur cette richesse qui peut se révéler un atout de développement et d'attractivité économique et un vecteur de diffusion de l'image du territoire. Méréville pourrait être le cœur de ce développement touristique avec la création d'un lieu de valorisation de cette production en étroite lien avec les producteurs locaux. Ce projet pourrait s'articuler avec les projets de réhabilitation du château et des jardins de Méréville afin de créer un véritable pôle touristique et d'en

**Faire de la production
agricole un axe de
qualité de vie et de
développement
économique local**

diversifier l'attrait.

Un lien en transport en commun avec Etampes serait alors primordial pour que la dynamique de développement économique puisse réellement s'enclencher.

Le sud de l'Essonne est, par ailleurs, un territoire qui concentre les plus grandes exploitations agricoles du département. Cette filière économique connaît des mutations importantes qui permettent d'offrir de nouveaux débouchés industriels susceptibles de générer un développement de pratiques agricoles innovantes. Aussi, il conviendra de favoriser cette dynamique et veiller à la valorisation de ces atouts par le développement des écofilières et agro-ressources, par exemple, qui offrent des perspectives aux débouchés de l'activité agricole compensant les effets de la réforme de la PAC.

↪ **Inciter, au travers d'investissements ciblés, à développer une offre à vocation régionale en matière de loisirs et de tourisme d'affaires en s'appuyant sur des pôles structurants**

Différentes stratégies, probablement à combiner, sont envisageables : mettre en synergie et accroître le rayonnement des pôles existants (Chamarande, Méréville, Milly La Forêt, La Ferté Alais, Etampes, Dourdan...) et d'activités méconnues, mais importantes à l'échelle régionale voire, pour certaines, nationale (vol à voile à Buno-Bonnevaux, karting à Angerville, conservatoire des plantes médicinales à Milly) et même internationale avec le projet de redéploiement du musée volant de Cerny/La Ferté-Alais et la valorisation de l'aérodrome. Ce projet repose sur une bipolarité festive et patrimoniale susceptible de faire émerger un lieu phare du tourisme dans le Sud Essonne.

Tous ces pôles et projets favoriseront l'émergence d'une véritable identité essonnienne dans ce domaine ; fondée sur l'affirmation d'une image verte de l'Essonne et de ses produits loisirs-tourisme (par exemple ses nombreux parcs et jardins, ses vallées pittoresques, les aérodromes de Mondésir et de Cerny) et sur une alliance avec les pôles voisins emblématiques (forêt de Fontainebleau)...

Une offre de loisirs de niveau régional

Ces stratégies supposent, pour jouer une véritable fonction régionale, une volonté politique forte des élus locaux ainsi que des projets et des investissements beaucoup plus ambitieux que ceux portés jusqu'à présent. C'est notamment le cas dans le domaine du tourisme d'affaires où, malgré son potentiel (proximité d'Orly, massifs forestiers, richesses patrimoniales bâties, spécificités des jardins...), le Sud de l'Île-de-France ne dispose pas de l'offre existant, par exemple, dans le Nord francilien et notamment dans l'Oise.

Elles devront en outre s'accompagner d'actions susceptibles de faire du tourisme un réel levier de développement local en garantissant le passage de flux touristiques à des flux économiques (hôtellerie, restauration, etc...).

Dans ce cadre, il importera notamment d'être en capacité de développer une offre d'hébergement attractive (tel que le projet de gîtes de groupes de Gironville) et de créer des offices départementaux du tourisme sur les communes d'Etampes et de Chamarande.

Elles devront, en outre, être portées par une coopération intercommunale forte, volontaire et imaginative.

↪ **Accompagner cette mise en avant de pôles phares par une valorisation globale des paysages, du patrimoine (châteaux, jardins...), des ressources naturelles (rivières, corridor vert...) et par une dynamisation des activités du Parc Naturel Régional du Gâtinais**

Le Sud Essonne bénéficie d'atouts patrimoniaux et environnementaux indéniables mais mal connus. Une mise en synergie de ce potentiel existant autour de pôles structurants assurerait un rayonnement plus large des retombées locales du tourisme et des activités culturelles.

Dans ce cadre, il serait notamment opportun de mieux valoriser les rivières (accessibilité aux berges, projet de canotage sur la Juine...).

La valorisation des parcs et jardins publics (Chamarande, Méréville) ou privés (Courson, Courances...), atouts remarquables et spécifiques de l'Essonne, s'impose à l'évidence. Elle pourrait susciter l'émergence d'une filière

La valorisation de l'environnement

Affirmer une ambition PME / PMI

touristique spécialisée.

La création d'un corridor vert transversal Est/Ouest mettant en réseau l'ensemble des massifs boisés situés entre Arpajon et Etampes, assurant un maillage entre les forêts de Fontainebleau et de Rambouillet et préservant les corridors biologiques, contribuerait également à enrichir l'offre régionale en terme de loisirs de plein air / randonnées tout en ralentissant le phénomène d'étalement par la constitution d'un front urbain.

↪ **Affirmer le soutien aux activités économiques par le développement du tissu de PME / PMI**

Le développement d'une filière autour d'un tourisme d'échelle francilienne et la valorisation de la production agricole doivent s'accompagner d'une politique de soutien aux activités économiques portés sur le tissu de PME / PMI. Cela suppose de favoriser la restructuration des zones d'activités existantes, notamment celles d'Etampes et de Dourdan victimes de désindustrialisation, mais aussi celles plus modestes de Milly-La-Forêt, d'Angerville, de Cerny, etc. Cela implique aussi de soutenir le développement de nouvelles activités à proximité des axes de circulations structurants tels que la RD 837, la RN 191, le long de la ligne RER et de l'autoroute A10 (Authon-la-Plaine / Chatignonville).

Cette stratégie PME / PMI d'échelle locale pourrait être renforcée par l'affirmation du sud Essonne comme un territoire privilégié du développement des éco industries.

L'organisation des centralités

↪ **Favoriser l'organisation des centralités urbaines** pour limiter l'étalement urbain et développer l'économie de services.

L'attractivité démographique du Sud s'accompagne d'un inquiétant mitage des espaces, la croissance résidentielle ignorant l'armature des bourgs et des villages.

Etampes et Dourdan n'ont pas joué le rôle de villes « trait d'union » que leur avait assigné le SDRIF de 1994 dans un souci d'économie d'espaces et de structuration de l'armature urbaine. Elles n'ont en effet accueilli que 6%

chacune des 11 000 logements créés dans le Sud Essonne entre 1990 et 2002.

Face aux fortes conséquences néfastes de cette périurbanisation (services, déplacements, mitage...), il importe de renforcer ces deux espaces de polarisation au travers notamment des politiques d'équipements et de services et de mieux maîtriser le développement de la RN20 en lien avec la création de l'A19.

Dans ce cadre, il s'agira notamment d'une part de densifier le tissu existant et d'autre part de diversifier l'offre de logement pour assurer une mixité urbaine tant sociale que générationnelle.

Le renforcement de ces centralités, notamment autour d'Etampes, où le Conseil général va implanter une Maison du Département, devra être complété par des politiques d'accompagnement social en faveur des populations et quartiers les plus précaires et de diversification de l'offre éducative (centre de formation professionnelle...). Le développement d'une filière de formation aux métiers de l'aéronautique à Cerny/La Ferté-Alais devrait aller ce sens.

En termes de services, la création de plates-formes de services familiaux (gardiennage, ménage, jardinage...) s'appuyant sur des centrales d'organisation montées en partenariat avec le secteur mutualiste ou associatif pourrait notamment remédier aux problèmes de mobilité et de manque de professionnalisation de cette filière et ainsi concourir à faciliter l'accès à l'emploi.

L'amélioration de la mobilité

Désenclaver et renforcer la mobilité

Il importe enfin de mettre en place une politique de transport collectif ambitieuse : logique de rabattement des déplacements vers les pôles des gares RER (Etampes, Dourdan...), transport à la demande, poursuite de la modernisation des lignes RER C et D (avec notamment le renforcement du tronçon Dourdan / Brétigny-sur-Orge), augmentation des fréquences des trains directs est également essentielle, création d'une liaison en transport en commun reliant les secteurs d'Etampes / Etrechy / Saint Chéron à la gare de Briis-sous-Forges.

La politique de desserte en haut débit contribuera, par ailleurs, d'une part à renforcer l'attractivité économique du

territoire et, d'autre part, à améliorer l'accès des espaces et populations enclavés à une offre de services qualitative.

Grands projets structurants de l'Arc Vert Sud

↳ Equipements touristiques / culturels / loisirs (Chamarande, Méréville, Cerny/La Ferté-Alais, Milly-La-Forêt, Etampes, Dourdan...)

↳ Dynamisation du parc naturel régional du Gâtinais

↳ RER directs, notamment pour Etampes et Dourdan

↳ Aménagement de la RN 20

↳ Corridor vert

↳ Trame bleue

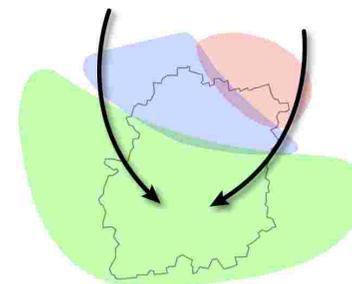
↳ Projet de valorisation de biomasse en lien avec l'agriculture céréalière des plateaux de l'Essonne

↳ Création d'un lieu de valorisation de l'activité cressicole à Méréville

↳ Développement de zones d'activités

le long des axes de transport

↳ Soutien à l'émergence d'écopôles



DONNER A L'ARC VERT SUD UNE ENVERGURE D'ECHELLE REGIONALE

